



MUNICIPAL  
**Gazette**  
MUNICIPALE  
DE—OF  
**Montreal**

Quatrième année - No. 20  
Fourth year -

17 Juin 1907  
June

Les abonnements sont reçus chez  
**Le Trésorier de la Ville de Montreal,**  
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent  
être adressées au directeur de  
**"LA GAZETTE MUNICIPALE"**  
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to  
**The City Treasurer of Montreal**  
City Hall

All other communications should be  
addressed to the managing-editor of  
**"The Municipal Gazette"**  
City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

Paraît le lundi matin  
Published every Monday  
morning  
Abonnements \$2 par an  
Subscriptions a year  
Payables d'avance  
Payable in advance

Organe officiel de la Corporation  
de la Ville de Montréal

Official organ of the Corporation  
of the City of Montreal

CANADA

## L'Île Sainte-Hélène et le Parc La Fontaine

Rapport conjoint des Commissions des Finances  
et des Parcs et Traverses recommandant  
au Conseil l'acquisition de ces  
deux domaines

(RAPPORT ADOPTÉ PAR LE CONSEIL, LE 10 JUIN 1907.)

A LA CITE DE MONTREAL,

La Commission des Finances et la Commission des  
Parcs et Traverses, siégeant conjointement, ont  
l'honneur de faire rapport.

Qu'à la dernière session de la Législature Provinciale,  
la Cité fut autorisée à emprunter une somme de \$200,000  
pour acquérir l'Île Ste-Hélène du gouvernement fédéral;

Que vos Commissions sont disposées à recommander que  
ce montant soit payé au gouvernement fédéral; mais, com-  
me les citoyens ont joui de certains privilèges sur ladite  
Île Ste-Hélène et sur le parc La Fontaine depuis un grand  
nombre d'années, vos Commissions considèrent que les ar-  
rangements définitifs à être conclus avec les autorités fédé-  
rales devraient comporter aussi pour l'avenir, autant que  
possible, la pleine et libre jouissance des deux dits domai-  
nes.

### PARC LA FONTAINE

L'on a fait remarquer à vos Commissions que, étant don-  
né que le parc La Fontaine a été loué à la Cité par les au-  
torités du ministère de la Milice et de la Défense, il sera  
nécessaire, afin d'entrer en possession dudit parc, que celui-  
ci soit cédé à la Cité par le ministère de l'Intérieur et que  
le bail relatif audit parc, consenti à la Cité, soit en consé-  
quence annulé.

### OFFRE DU GOUVERNEMENT

Les autorités fédérales se sont déclarées prêtes à céder  
à la Cité la totalité de l'Île Ste-Hélène et la partie du parc  
La Fontaine comprise entre les rues Sherbrooke, Panet,  
Rachel et Parc La Fontaine (ci-devant Amherst).

Le gouvernement fédéral désire, cependant, se réserver  
la partie Est dudit parc, savoir: cette partie située entre  
les rues Sherbrooke, Panet, Rachel et l'avenue Papineau,  
pour des fins de parades militaires seulement et ne croit  
pas devoir, pour cette raison, renoncer à son droit de pro-  
priété sur cette partie du parc La Fontaine.

### ILE STE-HÉLÈNE

Quant à l'Île Ste-Hélène, les autorités fédérales désirent  
qu'elle soit employée exclusivement comme parc et pour y  
tenir des expositions; que les parties de l'île, indiquées sur  
le plan ci-joint et marquées A. et B., soient laissées libres  
de constructions, et que la partie marquée C sur ledit plan

## St. Helen's Island and La Fontaine Park.

Joint Report of Finance and Parks and Ferries  
Committees recommending to Council the  
purchase of these two Properties.

(REPORT ADOPTED BY COUNCIL, ON THE 10TH OF JUNE 1907.)

TO THE CITY OF MONTREAL,

The joint Finance and Parks and Ferries Committee  
respectfully report.

That, at the last session of the Provincial Legislature,  
the City was authorized to borrow a sum of \$200,000 with  
which to acquire St. Helen's Island from the Dominion Go-  
vernment;

That your Committee are prepared to recommend that  
this amount be paid over to the Dominion Government,  
but, inasmuch as the citizens have enjoyed certain privi-  
leges on said St. Helen's Island and La Fontaine Park for  
a number of years past, your Committee consider that any  
definite arrangements to be perfected with the Federal au-  
thorities should entail also for the future, as far as prac-  
ticable, the full and free enjoyment of both said domains.

### LA FONTAINE PARK

Representations have been made to your Committee,  
pointing out that, inasmuch as La Fontaine Park was  
leased to the City by the authorities of the Department of  
Militia and Defence, it will be necessary, in order to enter  
into possession of said Park, that the same be made over  
to the City by the Department of the Interior and that the  
lease for the said Park, granted to the City, be in conse-  
quence annulled.

### GOVERNMENT'S OFFER.

The Dominion authorities have declared their willing-  
ness to make over to the City the whole of St. Helen's Is-  
land and that part of La Fontaine Park comprised between  
Sherbrooke, Panet, Rachel and Park La Fontaine (former-  
ly Amherst) streets;

The Dominion Government desire, nevertheless, to reserve  
the Eastern portion of said Park, viz: that part situated  
between Sherbrooke, Panet, Rachel streets and Papineau  
Avenue, for military parades only, and deem it advisable  
not to make over its proprietary rights of that portion of  
La Fontaine Park for this reason.

### ST. HELEN'S ISLAND

With regard to St. Helen's Island, the Dominion authori-  
ties desire that the same be used exclusively for park and  
exposition purposes; that those portions of the Island, as  
indicated on the plan hereunto annexed and marked A and  
B, be left free from buildings and that the portion marked

soit temporairement réservée pour l'usage du ministère de la Milice et de la Défense jusqu'à ce que des magasins militaires aient été construits ailleurs.

RECOMMANDATIONS

Après mûre délibération, vos Commissions recommandent qu'un contrat soit passé entre la Cité et le Gouvernement du Canada pour la cession à la Cité de toute l'île Ste-Hélène, pour être utilisée par la Cité comme il est dit ci-dessus, et de la partie Ouest du parc La Fontaine, mais aux conditions suivantes:

(1) La Cité sera immédiatement mise en possession des deux dites propriétés et le public aura, en tout temps, sauf lorsqu'une parade militaire aura lieu, libre et plein accès à la partie Est du parc La Fontaine.

(2) Il est entendu que la partie de l'île Ste-Hélène, marquée C, sur le plan ci-joint, ne sera réservée pour l'usage du ministère de la Milice et de la Défense que pour une période de 5 ans à compter de la date de la signature du contrat.

(3) Il est formellement convenu qu'aucune école militaire ne sera construite dans la partie Est du parc La Fontaine.

(4) Il est entendu que la Cité aura l'option d'affecter une partie de l'île Ste-Hélène à des fins d'expositions temporaires et que, relativement à telles expositions autorisées par le Conseil sur ladite île Ste-Hélène, une des conditions à imposer sera qu'aucun bâtiment d'un caractère permanent ne devra être construit.

Vos Commissions recommandent en outre qu'un contrat notarié, renfermant les conditions ci-dessus, soit dressé, et que, afin d'y donner effet, le bail consenti par le Gouvernement du Canada à la Cité relativement au parc La Fontaine, soit annulé; que, lors de la passation du contrat en question, le trésorier de la Cité soit autorisé à payer au gouvernement fédéral la somme convenue, savoir \$200,000, et que Son Honneur le maire et le greffier de la Cité soient autorisés à signer ledit contrat au nom de la Cité.

Le tout respectueusement soumis.

LOUIS PAYETTE,  
C. ROBILLARD,  
L.-A. LAPOINTE,  
I. LAVIOLETTE,  
JAS. ROBINSON,  
ROMEO HOULE,  
EUGENE GUAY,  
H.-MARKLAND MOLSON,  
L.-A. LAVALLEE,  
GEORGE-W. SADLER,

CHAMBRE DE LA COMMISSION,  
HÔTEL DE VILLE,  
Montréal, 7 juin 1907.

OPINIONS LEGALES

Musique dans les Rues

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, le 4 juin 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission de Police.  
Messieurs,

Re : MUSIQUE DANS LES RUES.

Votre Commission nous pose, pour avoir notre opinion, les deux questions suivantes contenues dans la lettre de votre secrétaire, en date du 3 juin courant:

Questions

1. La Commission de Police vous prie de l'informer s'il lui est possible, lors de l'octroi d'une licence pour faire de la musique dans les rues, de spécifier les rues où il ne sera pas permis de jouer.

2. Dans le cas où il lui serait permis de faire telle restriction, peut-elle user de ce droit pour les licences qu'elle

C on the said plan be temporarily reserved for the use of the Department of Militia and Defence until such time as store buildings shall have been erected elsewhere.

RECOMMENDATIONS

After mature deliberation, your Committee recommend that an agreement be entered into between the City and the Federal Authorities for the making over to the City of the whole of St. Helen's Island and of the western portion of La Fontaine Park, to be utilized by the City as stated above, but on the following conditions:

(1) The City shall be placed in occupation, forthwith, of both said properties, and the public, at all times, except when a military parade shall be held, shall have free and full access to the Eastern portion of La Fontaine Park.

(2) It is understood that the portion of St. Helen's Island marked C on the annexed plan shall only be reserved for the use of the Department of Militia and Defence for a period of 5 years, to be computed from the date of the signing of the agreement.

(3) It is formally agreed that no military school shall be erected upon the Eastern portion of La Fontaine Park.

(4) It is understood that the City shall have the option of devoting a portion of St. Helen's Island to exhibition purposes temporarily and that, in connection with any exhibition authorized by Council on St. Helen's Island, one of the conditions to be imposed shall be that no buildings of a permanent character shall be erected.

Your Committee further recommend that a notarial agreement, embodying the foregoing conditions, be drafted and that, in order to give effect to the same, the lease granted by the Dominion Government to the City for La Fontaine Park be annulled; that, upon the passing of the agreement in question, the City treasurer be authorized to pay to the Federal Government the amount agreed upon, namely, \$200,000, and that His Worship the Mayor and the City clerk be authorized to sign said agreement on behalf of the City.

The whole respectfully submitted.

LOUIS PAYETTE,  
C. ROBILLARD,  
L. A. LAPOINTE,  
I. LAVIOLETTE,  
JAS. ROBINSON,  
ROMEO HOULE,  
EUGENE GUAY,  
H. MARKLAND MOLSON,  
L. A. LAVALLEE,  
GEORGE W. SADLER.

COMMITTEE ROOM,  
CITY HALL,  
Montreal, 7th May 1907.

LEGAL OPINION

Music in the Streets.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, June 4th 1907.

To the Chairman and Members of the Police Committee.  
Gentlemen,

Re : MUSIC IN THE STREETS.

Your Committee put us the two following questions, our opinion, questions contained in your secretary's letter, dated the 3rd instant;

Questions

1. The Police Committee desire to be informed, if, when granting a license to play music in the streets, names of streets where it shall not be allowed to play, could be specified.

2. In case such reserve could be made, can said right

décerner cette année, ou lui faut-il d'abord faire amender le règlement No 169?

*Réponse à la 1ère question*

La Cité, par sa charte (paragraphe 79, clause 300), a le droit de passer un règlement pour permettre de prohiber, dans toutes les rues ou places publiques, ou dans certaines rues ou places publiques, l'usage, par des musiciens ambulants, d'orgues de barbarie ou d'autres instruments de musique moyennant une rétribution ou en vue d'icelle, et, par tant, la Cité peut spécifier les rues où il ne sera pas permis de jouer.

*Réponse à la 2e question*

Le règlement No. 169, de même que le No. 313, qui concernent la licence octroyée aux musiciens ambulants, joueurs d'orgues de barbarie ou d'autres instruments de musique dans les rues, sont en force depuis longtemps, et la licence octroyée expire le 1er mai de chaque année et est ensuite renouvelée pour une autre année sous le contrôle du trésorier de la Cité. Deux de ces licences ont déjà été octroyées pour l'année courante, et la forme que comporte cette dernière est en termes généraux et s'applique à toutes les rues ou places publiques indistinctement.

C'est pourquoi nous avisons respectueusement votre Commission de faire amender les règlements précités afin de spécifier les rues où il ne sera pas permis de jouer, mais ce nouveau règlement ne pourra avoir de force et effet que pour l'année prochaine.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

*Procureur et Avocat en chef de la Cité,*  
(Pour les avocats de la Cité).

be enforced as regards licenses to be granted this year, or should by-law No. 169 be previously amended?

*Answer to the first question.*

The City, by its charter, paragraph 79, clause 300, has the right to pass a by-law to prohibit in all the streets or public places, the use by itinerant hand-organ players or players of other musical instruments for pay or in expectation of pay; therefore, the City has the right to specify the streets where it shall not be allowed to played.

*Answer to the second question.*

By-law No. 169, as well as by-law No. 313, concerning the license granted to itinerant musicians, hand-organ players or players of other musical instruments in the streets, have been for a long time been in force, and the license which is granted expires every 1st May, each year, and is, afterwards, renewed for another year, under the control of the City treasurer. Two of these licenses have already been granted for the present year and the form of same as they are in general terms, applies to all streets or public places without distinction.

Therefore we respectfully advise your Committee, that the above by-laws must be amended in order to specify the streets where it shall not be permitted to be played, but the said by-law shall have no effect until next year.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

*Counsel and Chief City Attorney,*  
(For the City Attorneys).

**Conditions de l'établissement de la Bibliothèque Civique**

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, le 5 juin 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission spéciale de la Bibliothèque civique.

Re : CONDITIONS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE CIVIQUE.

Messieurs,

A une assemblée de votre Commission spéciale, tenue le 17 mai dernier, il fut résolu de prier les avocats de la Cité de répondre aux trois séries de questions numérotées respectivement A, B et C;

Nous avons l'honneur de répondre comme suit:

\* \* \*

SÉRIE A.—Questions de M. l'échevin Mercier.

*Première question*

"Par quel article de la charte la Cité est-elle autorisée à établir, maintenir, etc., une ou des bibliothèques publiques dans la Cité?"

*Réponse*

Par l'article 300 (paragraphe 109) de la charte, tel que remplacé par l'article 22 du statut 3 Ed. VII, Ch. 62 (1903), qui autorise la Cité à adopter un règlement pour contribuer à l'établissement et au maintien de bibliothèques, salles de lecture et musées publics pour des fins historiques, littéraires, artistiques ou scientifiques.

*Deuxième question*

"Quelle est la procédure régulière et légale à adopter et suivre pour l'établissement, le maintien, etc., de telles bibliothèques dans les limites de la Cité?"

*Réponse*

La procédure à suivre est la passation et l'adoption d'un règlement suivant les formalités ordinaires exigées par la

**Conditions as to the establishment of a Civic Library.**

LAW DEPARTMENT.

Montreal, June 5th 1907.

To the Chairman and Members of the Special Committee of the Civic Library.

Re : CONDITIONS AS TO THE ESTABLISHMENT OF A CIVIC LIBRARY.

Gentlemen,

At a meeting of your Special Committee, held the 17th of May last, it was resolved that the City attorneys be requested to answer the three sets of questions numbered respectively A, B and C;

We beg to answer as follows to

\* \* \*

GROUP A.—Questions put by Ald. Mercier.

*First Question*

"By which article of the charter is the City authorized to establish, maintain, etc., one or more libraries in the City?"

*Answer*

By article 300, paragraph 109 of the charter, as replaced by article 22 of statute 3 Edw. VII, ch. 62 (1903), which gives authority to the City to adopt a by-law towards the establishment and maintenance of libraries, reading halls and public museums for historical, literary, artistic or scientific purposes.

*Second Question*

"What is the regular and legal procedure to adopt and follow for the establishing, the maintaining, etc., of such public libraries within the City limits?"

*Answer*

The procedure to follow is the drafting and adoption of a by-law, according to the ordinary formality prescribed by the charter and the rules of Council, and the granting of

charte et les règles du Conseil, et l'octroi d'un crédit nécessaire pour la mise en force de ce règlement.

#### Troisième question

"Quel règlement, ou quelle résolution ou quelle procédure a été suivie pour l'établissement de la bibliothèque actuelle dite "civique"?"

#### Réponse

Il n'y a jamais eu de règlement spécifique pour mettre en force le rapport de la Commission spéciale de la Bibliothèque pour l'installation, dans le Monument National, d'une bibliothèque industrielle, technique et scientifique, ouverte gratuitement au public.

Nous trouvons bien, dans les minutes de l'assemblée spéciale du Conseil du 19 juin 1903, que le greffier de la Cité a reçu instruction de préparer un projet de règlement pour donner effet à un avis de motion de M. l'échevin Laporte, qui demandait l'établissement d'une bibliothèque publique, scientifique, etc.; mais ce projet de règlement n'a jamais été adopté.

La bibliothèque actuelle, dite "civique," nous paraît avoir été établie sous l'autorité d'un rapport d'une Commission spéciale nommée pour l'établissement d'une bibliothèque, et d'un rapport de la Commission des Finances, recommandant l'octroi d'un crédit de \$2,300, lesquels rapports ont été adoptés à une assemblée du Conseil, en date du 29 juin 1903. Le seul règlement alors en force est celui qui a été adopté le 3 novembre 1902, et, dans les procédures sus-énumérées, ce règlement a été suivi, mais seulement d'une manière partielle.

#### Quatrième question

"Cette bibliothèque, telle qu'elle existe actuellement, a-t-elle été établie et est-elle maintenue légalement, ou son existence est-elle irrégulière et illégale?"

#### Réponse

La bibliothèque, dite "civique," telle qu'elle existe actuellement, répond à l'objet prévu par le règlement No. 291, et notamment le but de tel règlement a été rempli dans sa partie essentielle qui est le maintien d'une bibliothèque gratuite, ouverte à l'usage du public.

En vertu de l'autorité susdite, la Cité a, le 11 juillet 1903, lorsque ledit règlement No. 291 était encore en force, consenti devant Mre Morin, notaire, un bail avec l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal pour prendre à loyer de cette dernière une salle portant le No 4 de l'édifice de ladite Association, connu sous le nom de Monument National, afin d'y installer une bibliothèque industrielle, technique et scientifique, pour le temps et au prix, clauses et conditions énumérés audit bail, et notamment avec la stipulation (clause 2) que telle bibliothèque sera ouverte gratuitement au public tous les jours à la discrétion de la Ville, et une autre stipulation (clause 4) que le bail était fait pour le terme de 4 ans et 9 mois à compter du 1er août 1903, avec le droit pour la Cité d'y mettre fin au 1er mai de chaque année, et une autre stipulation (clause 6) d'un loyer de \$500 par année, et, enfin, avec certaines autres clauses qui obligent ladite Association à contribuer à certaines dépenses pour le maintien de ladite bibliothèque.

D'un autre côté, le Conseil de la Cité a, depuis, octroyé chaque année les crédits nécessaires pour l'existence et le maintien de cette bibliothèque et pour rencontrer les obligations encourues pour les fins susdites.

Dans ces circonstances, nous sommes d'avis que le contrat ou bail ci-dessus lie les parties, et que ce contrat est encore en pleine force et effet et que la Cité de Montréal ne peut le répudier, mais qu'elle doit le respecter. En conséquence, notre réponse est que cette bibliothèque a une existence légale et régulière.

\* \* \*

SÉRIE B.—Questions de M. l'échevin Lévy.

#### Première question

"L'adoption, par le Conseil, le 3 juin 1903, de la résolution relative à l'établissement d'une bibliothèque, ainsi que l'adoption, par le Conseil, le 29 juin 1903, du rapport de la Commission des Finances, soumettant le rapport de la Commission spéciale de la Bibliothèque, sont-elles suffi-

the necessary appropriation for the enforcement of said by-law.

#### Third Question

"What by-law or resolution, or what procedure has been followed for the establishment of the present "Civic Library"?"

#### Answer

There never was any specific by-law, to enforce the report of the Special Committee of the Library, for the installation in the Monument National, of an industrial, technical and scientific library — gratuitously opened to the public.

It is true, we find in the minutes of the special meeting of Council, held the 19th June 1903, that the City clerk was instructed to prepare a draft of by-law in order to give effect to a notice of motion, given by Ald. Laporte, asking for the establishment of a library, public, scientific, etc., but this draft of by-law has never been adopted.

The present library, which is called "Civic," appears to have been established under the authority of a report from a special committee appointed for the establishment of a library, and also of a report from Finance Committee, recommending that an appropriation of \$2,300 be voted, which reports were adopted at a meeting of Council, dated the 29th of June 1903. The only by-law then in force was the one adopted the 3rd of November 1902, and in the above mentioned proceedings, this by-law was followed; but only partially.

#### Fourth Question

"Has this library, as it now exists, been established and maintained legally, or has its existence been irregular and illegal?"

#### Answer

The library called "Civic," as it now exists, answers the proposed object of by-law No. 291; and particularly the object of such by-law has been achieved in its essential part, which was the maintenance of a gratuitous library opened for the use of the public.

In view of the above authority, the City has, on the 11th July 1903, when by-law No. 291 was still in force, passed, before Mr. Morin, notary, a lease with the St. Jean-Baptiste Society of Montreal, for the renting from the above institution, of a hall designated No 4 of the building owned by said Association, (known as the "Monument National"), in order to place therein an industrial, technical and scientific library, upon terms, prices, clauses and conditions, stated in said lease, and especially with the stipulation (clause 2), that the said library would be opened to the public gratuitously every day, at the City's discretion. Another stipulation (clause 4) says that the said lease was made for the term of four years and nine months, from the 1st of August 1903, with the privilege given the City of putting an end to said lease on the 1st of May of each year; and another condition (clause 6) that the rent would be \$500 per year, and finally, with certain other clauses binding the said Association to contribute or share in certain expenses for the maintenance of said library.

On the other hand, the City Council has since then, granted yearly the necessary appropriations for the existence and maintenance of said library in order to meet the obligations incurred for the above purposes.

In these circumstances, we are of opinion that the above agreement, or lease, binds the parties, and that the above agreement is in full force and effect, and that the City of Montreal could not reject said deed; but that it must respect the same. Consequently, our answer is, that this library has a legal and regular existence.

\* \* \*

GROUP B.—Questions put by Ald. Lévy.

#### First Question

"Were the adoption by Council, the 3rd of June 1903, of the resolution concerning the establishing of a library, as well as the adoption by Council, the 29th of June 1903, of the Finance Committee's report submitting the report of the Special Committee of the library, sufficient, ac-

"santes; suivant la charte de la Cité, pour créer, établir et constituer la bibliothèque? Sinon, qu'elles procédures conviendrait-il d'adopter pour régulariser l'établissement de la bibliothèque."

*Réponse*

Oui, elles sont suffisantes pour les fins pour lesquelles la Cité a contribué à l'établissement et au maintien d'une bibliothèque dite "civique" avec le concours de l'Association St-Jean-Baptiste, au Monument National, et ce de la manière et pour la durée du bail dont il est fait mention plus haut.

*Deuxième question*

"Cette bibliothèque technique peut-elle fonctionner légalement sans règlement?"

*Réponse*

Oui, et ce jusqu'à l'expiration du bail entre la Cité et l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, pour les raisons données plus haut.

\* \* \*

SÉRIE C.—Question de M. l'échevin Labrecque.

*Question*

"La résolution adoptée par la Commission de l'Hôtel de Ville le 13 mars dernier, relativement au choix des livres destinés à la Bibliothèque civique, résolution à laquelle réfère le rapport présenté au Conseil par la Commission de l'Hôtel de Ville, le 13 mai courant, est-elle acceptable en tout ou en partie, ou ne devrait-elle pas être plutôt rescindée ou modifiée?"

*Réponse*

La Cité a le droit, en vertu des pouvoirs généraux qui lui sont conférés par sa charte et ses amendements de compléter et d'agrandir ladite bibliothèque en y ajoutant des livres portant sur des sujets divers, tel que pour des fins historiques, littéraires, artistiques ou scientifiques, et à cet effet, elle peut adopter un nouveau règlement pour la mise en vigueur de tels pouvoirs, mais elle ne peut pas le faire au moyen d'une simple résolution du Conseil.

C'est pourquoi la résolution du 13 mars dernier ne peut avoir d'effet qu'en autant qu'un projet de règlement au préalable a été préparé et adopté par le Conseil. Elle devrait être laissée sur la table ou rescindée pour le moment.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

*Procureur et Avocat en chef de la Cité,*  
(Pour les avocats de la Cité).

**Prix chargés par la Cie du Parc et de l'Île**

DÉPARTEMENT D'UN LOI

Montréal, le 10 juin 1907.

A Son Honneur le Maire et aux Echevins de la Cité de Montréal,

Re: LETTRE DE M. THOMAS HANNAH, AU SUJET DES PRIX CHARGÉS POUR LE TRANSPORT DES VOYAGEURS PAR LA CIE DU PARC ET DE L'ÎLE.

Messieurs,  
Pour nous conformer aux instructions reçues de votre Conseil, à une assemblée spéciale tenue le 6 mai dernier, nous avons pris communication de la lettre de M. Thomas Hannah, concernant les prix chargés par la Cie du Chemin de Fer du Parc et de l'Île, pour le transport des voyageurs dans les limites de ce territoire récemment détaché de la paroisse de St-Laurent pour être annexé à la Cité de Montréal.

Nous croyons devoir aviser votre Conseil de passer une résolution en conformité avec le règlement No 210, enjoignant à la compagnie du chemin de fer Urbain de Montréal de prolonger, dans un délai de trois mois, sa voie ferrée dans ce territoire nouvellement annexé et non déjà pourvu de chars électriques et de lui fournir le même service qu'à la Cité, et de charger le même prix pour le transport

"cording to the City charter, to create, establish and constitute the library? If not, what proceedings are to be adopted in order to regulate the establishing of the library?"

*Answer*

Yes, they are sufficient for the purposes for which the City has contributed towards the establishment and maintenance of a library called "Civic," and this with the assistance of the St. Jean-Baptiste Association in the "Monument National," in the manner and for the term, of the lease above mentioned.

*Second Question*

"Can this technical library be conducted legally without any by-law?"

*Answer*

Yes, and this until the expiry of the lease between the City and the St. Jean-Baptiste Association of Montreal, for the reason above given.

\* \* \*

GROUP C.—Question put by Ald. Labrecque.

*Question*

"Is the resolution adopted by the City Hall Committee, the 13th of March last, concerning the selection of books for the Civic Library, (resolution referred to in this report made to Council by the City Hall Committee, the 13th of May instant,) acceptable wholly or in part, or should it not be repealed or modified?"

*Answer*

The City has the right, in virtue of general powers which have been conferred upon it by its charter and amendments to complete and enlarge said library by adding books relating to divers questions, such as for historical literary, artistic or scientific purposes, and to this effect, it can adopt a new by-law for the enforcement of such powers, but it could not do it by a mere resolution of Council.

Therefore, the resolution of the 13th March last can have no effect, except inasmuch as a draft of by-law has been previously prepared and adopted by Council. Said resolution should be laid on the table or for the moment repealed.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

*Counsel and Chief City Attorney,*  
(For the City Attorneys).

**Prices charged by the Park and Island Ry. Co.**

LAW DEPARTMENT.

Montreal, June 10th, 1907.

To His Worship the Mayor and Aldermen of the City of Montreal,

Re: LETTER FROM M. THOS. HANNAH ANENT THE RATES CHARGED FOR THE TRANSPORTATION OF TRAVELLERS BY THE PARK AND ISLAND Co.

Gentlemen,

In pursuance to instructions received from your Council, at a special meeting held on the 6th May last, we have taken communication of a letter from Mr. Thomas Hannah, concerning prices charged by the Park & Island Ry. Co., for the conveyance of passengers in the limits of the territory recently detached from the parish of St. Laurent, and annexed to the City of Montreal.

We beg to advise your Council that a resolution should be passed in conformity with by-law No. 210, ordering the Montreal Street Ry. Co., to extend, within a delay of three months, its railway track into this newly annexed territory, which is not yet provided with an electric railway and to give them the same service as given to the City, and to charge the same price for the conveyance of a passenger,

d'un voyageur d'un endroit à un autre (soit en allant soit en venant), savoir, un prix n'excédant pas cinq centins.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

*Procureur et Avocat en chef de la Cité,*

(Pour les avocats de la Cité).

### Pavage du Boulevard Saint-Laurent (Partie expropriée)

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, le 11 juin 1907.

*Au Président et aux Membres de la Commission de la Voirie,*

*Re: PAVAGE SUR LE BOULEVARD SAINT-LAURENT, ENTRE LES RUES NOTRE-DAME ET SAINT-JACQUES.*

Messieurs,

Par résolution en date du 28 mai dernier, votre Commission prie les avocats de la Cité de vouloir bien donner leur opinion sur la question suivante, savoir:

#### Question

"Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la question de savoir si la Commission de la Voirie peut payer la partie expropriée du côté Ouest du boulevard St-Laurent, entre les rues Notre-Dame et St-Jacques, à même le crédit de \$126,043, affecté par le Conseil (13 mai dernier) aux réparations des pavages permanents, 1o. en tenant compte qu'un tiers dudit boulevard St-Laurent n'a jamais été pavé (partie expropriée), et 2o. sans le consentement des deux tiers des membres du Conseil, suivant l'article 455 de la charte de la Cité."

#### Réponse

Nous avons l'honneur de répondre comme suit:

Le crédit de \$126,043 a été affecté par le Conseil, le 13 mai dernier, aux réparations des pavages permanents exclusivement. Or, la partie expropriée du côté Ouest du boulevard St-Laurent n'a jamais été pavée. Partant, il n'y a pas de réparations à faire, mais au contraire, c'est un pavage neuf permanent qu'il faudrait y faire: c'est pourquoi nous répondons à la question qui nous est posée dans la négative.

Nous ajouterons de plus que, pour faire ce pavage neuf, il faudrait suivre les formalités indiquées par la section 455 de la charte de 1899.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

*Procureur et Avocat en chef de la Cité,*

(Pour les avocats de la Cité).

from one place to another (going or coming back) to wit, a price not exceeding five cents.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

*Counsel and Chief City Attorney,*

(For the City Attorneys).

### Paving of St. Lawrence Boulevard (Expropriated Part.)

LAW DEPARTMENT.

Montreal, June 11th 1907.

*To the Chairman and Members of the Road Committee,*

*Re: PAVING OF ST. LAWRENCE BOULEVARD BETWEEN NOTRE DAME AND ST. JAMES.*

Gentlemen,

Per resolution dated the 28th May last, your Committee asked the City attorneys for their opinion on the following question, to wit:

#### Question

"That the Law Department be requested to give their opinion as to whether the Road Committee has the right to pave the expropriated part, on the west side of St. Lawrence boulevard, between Notre-Dame and St. James streets, and charge the cost of same to the appropriation of \$126,043 voted by Council (13th of May last) for repairs to permanent pavings, 1o. taking into account that one-third of St. Lawrence boulevard (expropriated part) has never been paved, and 2o. without the consent of the two-thirds of the members of Council, according to article 455 of the City charter."

#### Answer

We now beg to answer as follows:

The appropriation of \$126,043 has been voted by Council, the 13th May last, for repairs to permanent pavings exclusively. Now then, the expropriated part, west side of St. Lawrence boulevard, has never been paved. Therefore there are no repairs to be made, but on the contrary, it is a new permanent paving which should be laid thereon: consequently, we be beg to answer in the negative to the question put to us.

We must moreover add that in order to make this new paving, the formalities mentioned in section 455 of the City charter of 1899 should be observed.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

*Counsel and Chief City Attorney,*

(For the City Attorneys).

# DELIBERATIONS

## COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 6 juin

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Lavallée, David, Laviolette, Robillard et Mercier.

1.—Soumis et lus les extraits de minutes suivants du Conseil:

(a) *Re* Production de l'énergie électrique par la combustion des déchets.

*Résolu*: De différer l'étude de cette question jusqu'à la prochaine assemblée, et que M. l'échevin Roy soit invité à assister à cette assemblée.

(b) *Re* Questions posées par M. l'échevin Gadbois, au sujet de la Compagnie du Gaz et des consommateurs.

*Résolu*: Que les questions posées au Conseil par M. l'échevin Gadbois, renvoyées à cette Commission, soient référées au Département en Loi avec prière de donner son opinion et de préparer un rapport pour la prochaine assemblée.

2.—Soumise et lue une lettre de la "Montreal Light, Heat & Power Co." en réponse à l'offre faite par le Conseil, en date du 4 février dernier (1907) *re* Eclairage, etc., par le gaz et l'électricité, laquelle lettre a été référée à cette Commission par le Conseil pour étude et rapport.

Sur proposition de M. l'échevin Lavallée,

Attendu que la "Montreal Light, Heat & Power Co." déclare, dans la lettre susdite en date du 23 mai 1907 que, comme proposition alternative, elle serait prête à passer un contrat avec la Cité sur la base de ce qu'elle appelle le "London Sliding Scale" qui, d'après la Compagnie, est un système dont les avantages ont été très appréciés par les corporations municipales et les consommateurs de gaz et d'électricité partout où ce système a été adopté et mis en vigueur, et qu'elle croit, en outre, que, si le système était appliqué à la Cité de Montréal, il serait avantageux pour la Cité et pour les consommateurs de gaz et d'électricité, et

Attendu que, en outre, la "Montreal Light, Heat & Power Co." déclare que, si le Conseil désire étudier une proposition sur cette base, etc., la Compagnie serait heureuse d'entrer en pourparlers avec les représentants de la Cité.

Il est  
*Résolu*: Que la Compagnie soit priée de dire sur quelle base elle serait prête à entrer en négociations avec la Cité en appliquant le "London Sliding Scale," et, particulièrement en ce qui concerne

(a) Les relations entre la Compagnie et les consommateurs;

(b) Le prix initial de la lumière;

(c) Le dividende étalon (*standard*) payable aux actionnaires;

(d) Le capital-actions de la Compagnie;

(e) La base de la réduction du prix du gaz et de l'électricité, et de l'augmentation des dividendes, par rapport au prix initial et au dividende étalon, et

(f) Tous autres détails, renseignements et statistiques que la Compagnie voudra bien donner afin de hâter la réouverture des négociations et la solution de cette, si importante question du gaz et de l'électricité dans le plus bref délai possible.

3.—Sur proposition de M. l'échevin Lavallée, il est

*Résolu*: Que le surintendant de l'Eclairage soit chargé de procurer à cette Commission tous les documents, statistiques, règles ou règlements, et copies des contrats (si possible) au sujet des contrats d'éclairage entre les villes et les compagnies où le système "London Sliding Scale" est

## FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of meeting held the 6th of June.

Present: Ald. Yates, chairman, Lavallée, David, Laviolette, Robillard and Mercier.

1.—Submitted and read the following extracts from the minutes of Council.

(a) *Re* the producing of electricity by the combustion of garbage.

*Resolved*: That consideration of said question be deferred until next meeting and that Ald. Roy be invited to attend said meeting.

(b) *Re* question put by Ald. Gadbois anent the Gas Co. and the consumers.

*Resolved*: That the questions submitted to Council by Ald. Gadbois, and referred to this Committee, be referred to the Law Department for their opinion, and report for next meeting.

2.—Submitted and read a letter from the Montreal Light, Heat & Power Co., in reply to the offer, made by Council, dated the 4th of February last (1907), *re* lighting, etc., with gas and electricity; the said letter being referred to this Committee by Council for examination and report.

On motion of Ald. Lavallée,

Whereas, the Montreal Light, Heat & Power Co., stated in said letter, dated the 23rd of May 1907, that as an alternative to the City's proposal, the Company would be prepared to enter into a contract on the basis of what is known as the "London Sliding Scale", which system, according to the Company, has proved a great benefit to Municipal Corporations and gas and electric consumers wherever adopted, and which they feel, if applied to the City of Montreal, would be advantageous both for the City and for consumers of gas and electricity, and

Whereas, moreover, the Montreal Light, Heat & Power Co., stated that if the Council would entertain a proposition on the above basis, etc., the Company would be pleased to meet the City's representatives, it was

*Resolved*: That the Company be requested to state on what basis it would be prepared to enter into negotiations with the City by applying the "London Sliding Scale", and especially as to

(a) the relations between the Company and the consumers;

(b) the initial price of light;

(c) the standard dividend payable to shareholders;

(d) the capital stock of the Company;

(e) the basis of reduction as to the price of gas and electricity and as to the increasing of dividends compared with the initial price and the standard dividend, and

(f) all other details, information and statistics which the Company may be able to furnish in order to hasten as quickly as possible, the re-opening of negotiations, and also the solution of the very important question of gas and electricity.

3.—On motion of Ald. Lavallée, it was

*Resolved*: That the Light superintendent be requested to obtain for this Committee all documents, statistics, regulations or by-laws, and copy of agreements (if possible) anent lighting contracts between cities and companies where the London Sliding Scale System is in vogue, or

appliqué ou a été appliqué, et de prier le surintendant d'y mettre toute la diligence possible.

4.—Soumise et lue une requête de M. l'échevin Duquette, demandant que la Compagnie "Montreal Light, Heat & Power" soit requise de poser des conduites de gaz dans les rues suivantes du quartier Saint-Denis:

Rue Cardinal, depuis l'avenue Mont-Royal, vers le Nord, jusqu'à la ruelle près de l'église;

Rue Garnier, depuis l'avenue Laurier, vers le Nord;

Rue Fabre, depuis l'avenue Mont-Royal, vers le Nord;

Rue Gilford, entre l'avenue Papineau et la rue St-Zotique;

Rue St-Hubert, de l'extrémité de la conduite de gaz, jusqu'aux limites Nord;

Rue Huntley, jusqu'aux limites Nord;

Rue Labelle, depuis la rue De Fleurimont jusqu'à la rue St. Zotique.

Renvoyée au surintendant de l'Eclairage pour rapport, et que le secrétaire soit prié d'écrire à la "Montreal Light, Heat & Power Co." pour la prier de poser des maîtresses-conduites de gaz dans les rues ci-dessus mentionnées.

5.—M. l'échevin Houlé se présente devant la Commission et demande que la "Montreal Light, Heat & Power Co." soit priée de poser des conduites de gaz dans les rues Garnier et Cardinal, depuis l'avenue Laurier jusqu'aux limites Nord; aussi dans la rue Beaudry, au Nord de la rue Ontario, jusqu'au No 583 inclusivement.

*Résolu:* D'acquiescer à cette demande et que le secrétaire soit prié d'écrire à la "M. L. H. & P. Co." en conséquence.

6.—Soumises et lues des opinions du Département en Loi:

(a) *Re* Protêt d'un certain nombre de propriétaires d'immeubles situés sur l'avenue Esplanade pour empêcher les Carabiniers du Prince de Galles de construire un arsenal sur ladite avenue.

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport suivant l'opinion du Département en Loi.

(b) *Re* Exhibitions de vues animées dans les édifices.

Déposée aux archives.

7.—Soumises et lues les lettres suivantes:

(a) De la "Montreal Light, Heat & Power Co.," *re* Conduite de gaz sur la rue Forsythe.

*Résolu:* De transmettre une copie de cette lettre à M. l'échevin Bumbray, et que la prise en considération en soit différée.

(b) De M. J.-D. Rolland, au nom de l'Université Laval, demandant que soit placé un avertisseur dans l'édifice de l'Université.

*Résolu:* D'accorder cette demande pourvu, cependant, que le requérant paye le coût dudit avertisseur et de son installation, et de prier le surintendant d'agir en conséquence.

8.—Sur proposition de M. l'échevin Lavallée,

Vu la résignation de John McGuire, contremaître du corps de sauvetage,

Il est

*Résolu:* Que le contremaître qui sera promu à ce poste ait un salaire annuel de \$750, salaire ordinaire des contremaîtres.

9.—Le chef du service des Incendies recommande à la Commission les pompiers J. Reilly, P. Doolan, P. Kavanagh comme étant qualifiés à être promus contremaîtres.

M. l'échevin Lavallée,

*Propose:* Que John Reilly soit nommé contremaître du corps de sauvetage, avec salaire annuel de \$750, en remplacement de J. McGuire qui a résigné.

M. l'échevin Laviolette propose en

*Amendement:* Que P. Doolan soit nommé contremaître.

Ledit amendement étant mis aux voix, la Commission se partage:

*Pour:* Robillard, Laviolette, Yates—3.

*Contre:* David, Lavallée—2.

L'amendement est ainsi affirmatif, et il est

*Résolu:* En conséquence.

10.—Sur proposition de M. l'échevin Robillard, il est

*Résolu:* Que le pompier Narcisse Gauthier soit promu à la position de contremaître avec salaire annuel de \$750.

11.—Soumis et lus les rapports suivants de l'inspecteur des Edifices:

(a) *Re* Dommages causés par le feu au matériel d'asphaltage dans la cour de l'avenue DeLorimier.

has been used, and to that end the superintendent be instructed to act as quickly as possible.

4.—Submitted and read a petition from Ald. Duquette asking that the Montreal Light, Heat & Power Co., be requested to lay gas mains in the following streets: St. Denis ward:

Cardinal street, from Mount Royal avenue northwards to the lane near the Church;

Garnier street, from Laurier avenue, northwards;

Fabre street, from Mount Royal avenue northwards;

Gilford street, between Papineau avenue and St. Zotique street;

St. Hubert street, from the end of the gas main to the northern limits;

Huntley street, to the northern limits;

La belle street, from De Fleurimont to St. Zotique st.

Referred to the Light superintendent for report, and that the secretary be instructed to notify the Montreal Light, Heat & Power Co., to lay gas mains in the above mentioned streets.

5.—Ald. Houlé appeared before the Committee and asked that the Montreal Light, Heat & Power Co. be requested to lay gas mains in Garnier and Cardinal streets, from Laurier avenue to the northern limits, also in Beaudry street, north of Ontario street up to No 583 inclusive.

*Resolved:* To grant said request, and that the Montreal Light, Heat & Power Co. be notified by the secretary to act accordingly.

6.—Submitted and read opinions from the Law Department:

(a) *Re* protest, from a certain number of real estate owners of Esplanade avenue, to prevent the Prince of Wales rutiliers from building a drill shed on said avenue.

*Resolved:* That a report be made to Council according to the Law Department's opinion.

(b) *Re* Exhibition of moving pictures in buildings. Filed of record.

7.—Submitted and read the following letters:

(a) From the Montreal Light, Heat & Power Co., *re* Gas main on Forsythe street.

*Resolved:* That a copy of said letter be sent to Ald. Bumbray, and that consideration of same be deferred.

(b) From Mr. J. D. Rolland, on behalf of Laval University, asking that an alarm box be placed in the building of the University.

*Resolved:* To grant said request, provided, however, that the petitioner pays the cost of said alarm box and of its installation, and that the superintendent be instructed to act accordingly.

8.—On motion of Ald. Lavallée,

Whereas John McGuire, foreman of the salvage corps, has resigned, it was

*Resolved:* That the foreman who shall replace him as such, shall be paid \$750, annually; the ordinary salary of a foreman.

9.—The chief of the Fire department recommended to the Committee, as being qualified to be promoted, as foremen, J. Reilly, P. Doolan and P. Kavanagh.

Ald. Lavallée

*Moved:* That John Reilly be appointed foreman of the salvage corps, with a salary of \$750, to replace J. M. McGuire, who has resigned.

Ald. Laviolette moved in

*Amendment:* That P. Doolan be appointed foreman. Said amendment being put, the Committee divided:

*Yeas:* Robillard, Laviolette and Yates—3.

*Nays:* David and Lavallée—2.

So it was carried and

*Resolved:* Accordingly.

10.—On motion of Ald. Robillard, it was

*Resolved:* That fireman Narcisse Gauthier be promoted to the position of foreman with a salary of \$750 per annum.

11.—Submitted and read the following reports from the Building inspector:

(a) *Re* Damages caused by fire to the asphalt plant in the De Lorimier avenue yard.



*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport suivant la conclusion du rapport de l'inspecteur des Edifices.

(b) *Re* Pouvoir de résistance du plancher de la salle du marché Saint-Jean-Baptiste.

L'inspecteur des Edifices ayant, à la dernière assemblée de la Commission, exprimé des doutes sur la capacité de résistance de la salle dans le haut du marché Saint-Jean-Baptiste, ordre lui a été donné de faire un examen des lieux, et il soumet le rapport suivant:

"A la demande de votre Commission, j'ai l'honneur de faire rapport que j'ai calculé la force du plancher de la salle du marché Saint-Jean-Baptiste, et j'ai constaté que la capacité de ce plancher est de 125 lbs. par pied superficiel, ce qui est conforme aux exigences de nos règlements."

12.—Soumises et lues les requêtes suivantes:

(a) De MM. David-R. Brown et Hugh Vallance, architectes, au nom de la "Standard Shirt Manufacturing Co." demandant la permission d'ériger une manufacture sur l'avenue DeLorimier.

(b) De MM. Arthur Lacroix et Therrien & Gareau, demandant la permission d'ouvrir des clos de bois de sciage.

(c) De MM. Frank Schiefer et Hall Brothers, demandant la permission d'ouvrir des cours à bois et à charbon. Renvoyées à l'inspecteur des Edifices avec prière de faire rapport pour la prochaine assemblée.

13.—M. l'échevin N. Lapointe se présente devant la Commission et demande de placer une lampe en face de l'église de Sainte-Cunégonde.

Question différée.

14.—Soumise et lue une lettre du surintendant du service des Alarmes d'incendie, recommandant que M. P. Vézina, préposé aux batteries, change de place avec M. A. Beaudette, assistant-télégraphiste.

M. l'échevin Lavallée.

*Propose:* Attendu qu'il conviendrait de changer les positions respectives de MM. A. Beaudette, assistant-télégraphiste, et P. Vézina, préposé aux batteries, en les remplaçant l'un par l'autre dans les positions qu'ils occupent aujourd'hui, tout en leur payant le salaire qui leur a été attribué personnellement lors de l'adoption des derniers crédits.

Et il est

*Résolu:* D'acquiescer à cette demande.

15.—A la suggestion de M. le président, il est

*Résolu:* De prier le surintendant du service des Alarmes d'incendie de placer un avertisseur sur l'avenue des Pins, près de la rue Peel.

16.—Soumis et lu un rapport de l'inspecteur des Edifices *re* Lettre de M. J.-R. Gardiner concernant les règlements de construction.

Renvoyé de nouveau à l'inspecteur des Edifices.

17.—Soumise et lue une lettre de l'inspecteur de la Ville, déclarant que l'égout privé de la caserne des pompiers No 5, rue Sainte-Catherine, est bloqué, et, afin de pouvoir enlever les matières qui obstruent le passage dudit égout, il sera nécessaire de creuser et probablement de remplacer ledit égout par un nouveau.

*Résolu:* Que le service de la Voirie soit prié d'exécuter ces travaux sans délai, et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

18.—*Résolu:* De rembourser leurs dépôts aux soumissionnaires suivants *re* Contrat pour la fourniture du charbon:

Jos. Elie.	\$513.50
J.-O. Labrecque & Cie.	515.25
Jos. Lefebvre & Cie.	513.50
Ernest Lemire.	628.00
Lackawanna Coal Co.	627.50
Peter Reid & Son.	627.00
Tancrède Trudel	500.00
L. Cohen & Son.	675.00
E. Renaud.	115.00
C. A. Duclos	100.00

19.—Soumis et lu un extrait des minutes de la Commission des Parcs et Traverses, demandant que l'inspecteur des Edifices soit chargé de préparer un rapport sur l'état du chemin de fer incliné du parc Mont-Royal.

*Résolu:* D'acquiescer à cette demande, et de prier l'inspecteur des Edifices d'agir en conséquence.

*Ajournement.*

Z.-S. MELOCHE,  
Secrétaire.

*Resolved:* That a report be made to Council according to the conclusion of the Building inspector's report.

(b) *Re* capacity of the floor of St. Jean-Baptiste market hall.

The Building inspector, at the last meeting of the Committee having stated he was in doubt as to the capacity of the hall in the upper part of St. Jean-Baptiste market, he was ordered to examine the premises, and the following report was submitted:

"At the request of your Committee, I beg to report that I have calculated the strength of the floor in the St. Jean-Baptiste market hall, and I have ascertained that the capacity of said floor is 125 lbs. per superficial foot which is in conformity with the provisions of our by-laws.

12.—Submitted and read the following petitions:

(a) From Messrs. David R. Brown and Hugh Vallance, architects, on behalf of the Standard Shirt Manufacturing Co. asking permission to erect a manufactory on De Lorimier avenue.

(b) From Messrs. Arthur Lacroix and Therrien & Gareau asking permission to open lumber yards.

(c) From Messrs. Frank Schiefer and Hall Brothers, asking permission to open wood and coal yards.

Referred to the Building inspector for a report for next meeting.

13.—Ald. N. Lapointe appeared before the Committee and asked that a lamp be placed in front of Ste. Cunégonde Church.

Consideration deferred.

14.—Submitted and read a letter from the Fire Alarm superintendent recommending that Mr. P. Vézina battery-man, exchange position with Mr. A. Beaudette, asst. telegraph operator.

Ald. Lavallée

*Moved:* Whereas it would be expedient to change the respective positions of Messrs. A. Beaudette, asst. telegraph operator and P. Vézina, battery-man, by replacing one by the other in the positions they now occupy, the salary which is being paid presently, as adopted in the last appropriations, be not altered.

It was

*Resolved:* To grant said request.

15.—At the suggestion of the chairman, it was

*Resolved:* That the superintendent of the Fire alarm department be requested to have an alarm box placed in Pine avenue near Peel street.

16.—Submitted and read a report from the Building inspector *re* Letter from Mr. J. R. Gardiner concerning the building by-laws.

Referred back to the Building inspector.

17.—Submitted and read a letter from the City surveyor stating that the private drain of No. 5 Fire Station, Ste. Catherine street, was blocked and, in order to have the material obstructing the passage of the sewage, removed, it will be necessary to dig up and probably replace said sewer by a new one.

*Resolved:* That the Road department be requested to have said works made, at once, and that a report be made to Council accordingly.

18.—*Resolved:* To refund their deposits to the following tenderers *re* contract for coal:

Jos. Elie.	\$513.50
J.-O. Labrecque & Co.	513.50
Jos. Lefebvre & Co.	513.50
Ernest Lemire.	628.00
Lackawanna Coal Co.	627.50
Peter Reid & Son.	627.00
Tancrède Trudel	500.00
L. Cohen & Son.	675.00
E. Renaud.	115.00
C. A. Duclos	100.00

19.—Submitted and read an extract from the minutes of the Parks and Ferries Committee asking that the Building inspector be instructed to report as to the state of the Mount Royal Park incline railway.

*Resolved:* To grant said request, and that the Building inspector be instructed to act accordingly.

*Ajournement.*

Z. S. MELOCHE,  
Secretary.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 7 juin

Sont présents: MM. les échevins Payette, président, Sadler, L.-A. Lapointe, Robinson et Guay.

1.—Soumise une lettre des syndics des écoles protestantes, demandant l'usage de la salle de l'hôtel de ville de St-Henri.

Renvoyée à la Commission de l'Hôtel de Ville.

2.—La question de la vente des matériaux de construction de la rue Gain étant prise en considération, il est

*Résolu:* D'annuler la résolution adoptée par cette Commission, à sa dernière séance, et de revenir à la décision de les vendre à l'encan et de la renvoyer à cette fin à la sous-commission des Propriétés civiles.

Il est aussi

*Résolu:* D'autoriser cette sous-commission à faire en même temps toutes procédures nécessaires pour vendre les propriétés civiles des rues Mullins et St-Patrick, à St-Henri, et de lui soumettre aussi la résolution et le projet de rapport concernant la nomination de MM. Marcotte comme commissaires-priseurs.

3.—Lettre de M. E. Rochon, concernant l'achat de matériaux de construction en rapport avec l'expropriation de la rue St-Antoine.

*Résolu:* De l'informer que la Commission ne peut acquiescer à sa demande.

4.—M. Robb soumet une formule de bon dont il veut faire usage aux lieu et place des débetures temporaires pour l'emprunt de \$2,000,000.

*Résolu:* De l'adopter.

5.—Soumise une lettre de M. Allum, du "Canadian Engineer," offrant de publier les annonces des soumissions pour travaux municipaux.

6.—Soumis l'état hebdomadaire suivant de la caisse, jusqu'au 6 juin:

Découvert suivant le dernier état. . . . .	\$ 81,562
Déboursés. . . . .	147,440
	\$229,002
Recettes depuis. . . . .	59,765
	\$169,237

7.—Soumise une lettre de M. Ethier, concernant l'agrandissement du parc La Fontaine.  
Déposée sur le bureau.

8.—Lettre de M. Cusson, demandant que la Cité pose une conduite d'eau sur la rue Dufferin.  
Renvoyée à la Commission de l'Aqueduc.

9.—Lettre de M. Sénécal, informant la Commission qu'il a perdu le reçu du trésorier pour un dépôt de \$165.

*Résolu:* D'autoriser le trésorier à lui remettre son dépôt en prenant les précautions requises.

10.—Soumis les rapports suivants:

De la Commission de l'Aqueduc, demandant un crédit de \$3,098.70 pour payer l'eau fournie par la "Montreal Water & Power Company."

*Résolu:* De demander le concours du Conseil, le montant à être pris sur la réserve.

11.—De la Commission de Police, demandant un crédit de \$1,200 pour payer les dépenses encourues pour logement et nourriture des hommes de la Police qui ont été de service jour et nuit pendant la dernière grève des débardeurs.

*Résolu:* De demander le concours du Conseil.

12.—De la Commission de la Voirie, demandant un crédit additionnel de \$2,000 pour les noms et les numéros des rues.

*Résolu:* De demander au Conseil de concourir jusqu'au montant de \$1,500.

13.—De la Commission de l'Aqueduc, demandant un crédit de \$5,000 pour travaux préliminaires en rapport avec le nouvel aqueduc.

Sous considération.

14.—De la Commission de Police, soumettant un état des heures de service supplémentaire des membres du corps de Police, durant la dernière grève des débardeurs.

*Résolu:* De demander au Département en Loi si le contrat d'engagement des membres du corps de Police et les

FINANCE COMMITTEE

Report of meeting held the 17th of June.

Present: Ald. Payette, chairman, Sadler, L. A. Lapointe, Robinson and Guay.

1.—Submitted a letter from the Protestant School Board asking for the use of the St Henry town hall.

Referred to the City Hall Committee.

2.—The question of selling the building materials of Gain street, being considered, it was

*Resolved:* That the resolution adopted by this Committee at the last meeting, be repealed, and to again decide that they should be sold by auction and that the matter be referred to the sub-committee on Civic property.

It was also

*Resolved:* That said sub-committee be authorized at the same time to take all the necessary proceedings in order to sell the civic properties of Mullins and St. Patrick streets, in St. Henry; and that the resolution and the draft of report concerning the appointment of Messrs. Marcotte Bros, as auctioneers be submitted to said sub-committee.

3.—Submitted a letter from Mr. E. Rochon, concerning the purchase of building materials connected with the St. Antoine street expropriation.

*Resolved:* That Mr. Rochon be informed that the Committee could not entertain his request.

4.—Mr. Robb submitted a form of the bond which he intended to use instead of temporary bonds for the \$2,000,000 loan.

*Resolved:* To adopt same.

5.—Submitted a letter from Mr. Allum, of the Canadian Engineer, offering to publish the advertisements for tenders concerning municipal works.

6.—Submitted the following weekly statement of cash ending the 6th of June:

Overdraft per last statement . . . . .	\$ 81,562
Disbursements. . . . .	147,440
	\$229,002
Receipts since. . . . .	59,765
	\$169,237

7.—Submitted a letter from Mr. Ethier, concerning the La Fontaine Park extension.

Laid on the table.

8.—Submitted a letter from Mr. Cusson, asking that a water main be laid by the City in Dufferin street.

Referred to the Water Committee.

9.—A letter from Mr. Sénécal, stating he had lost the treasurer's receipt for a deposit of \$165.

*Resolved:* That the City treasurer be authorized to refund his deposit and take the necessary precautions.

10.—Submitted the following reports:

From the Water Committee, asking for an appropriation of \$3,098.70, to pay for the water supplied by the Montreal Water & Power Company.

*Resolved:* That the Council be asked to concur in said report: the amount to be charged against the reserve fund.

11.—From the Police Committee, asking for an appropriation of \$1,200, to pay for expenses incurred for lodging and food by members of the Police force during the last strike of the longshoremen. The officers were on duty night and day.

*Resolved:* That the City Council be asked to concur.

12.—From the Road Committee, asking for an additional appropriation of \$2,000 for street names and numbers.

*Resolved:* That the City Council be asked to concur in said report, but to the amount of \$1,500.

13.—From the Water Committee asking for an appropriation of \$5,000 for preliminary work connected with the new aqueduct.

Taken under consideration.

14.—From the Police Committee, submitting a statement of extra working hours of the Police force, during the last strike of longshoremen.

*Resolved:* That the Law Department be asked whether the engagement, of the members of the Police force, under

lois municipales permettent à la Ville d'acquiescer à leur demande.

15.—Il est proposé par M. l'échevin L. A. Lapointe et  
*Résolu*: De faire rapport au Conseil qu'en vertu du contrat intervenu entre la Ville et la Compagnie du Pacifique, concernant la fermeture de certaines rues, cette Compagnie s'est engagée à payer le coût estimatif du raccordement du tuyau de 24" de la rue Notre-Dame, et qu'elle a déposé entre les mains du trésorier une somme de \$14,000, et de recommander que cette somme soit mise à la disposition du Département de l'Aqueduc avec instruction de faire les travaux requis sans retard.

*Ajournement.*

L. O. DAVID,  
*Greffier de la Ville.*

## COMMISSION DES FINANCES ET DES PARCS ET TRAVERSES *re* PROJET D'ACQUISITION DE L'ILE STE-HELENE ET DU PARC LA FONTAINE

*Compte rendu de l'assemblée conjointe du 7 juin.*

Sont présents: MM. les échevins Payette, Robillard, Molson, Laviolette, Guay, Houlé, L.-A. Lapointe, Robinson, Major et Sadler.

Un projet de rapport est soumis et, après sérieuse considération,

M. l'échevin Robillard propose, et il est unanimement

*Résolu*: Que ledit projet de rapport soit approuvé et soumis au Conseil, à sa prochaine assemblée.

(Pour rapport, voir page 357 du présent numéro de la *Gazette Municipale*.)

JULES CREPEAU,  
*Secrétaire.*

## CONSEIL MUNICIPAL

*Compte rendu de l'assemblée mensuelle du 10 juin*

Son Honneur le Maire H.-A. Ekers occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Lévy, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy et Molson.

### REQUETES, ETC.

1.—De certaines associations ouvrières, demandant que M. Joseph Frigon soit nommé contremaître du service de la Voirie en remplacement de feu M. F.-X. Rousseau.

Renvoyée à la Commission de la Voirie.  
2.—Du Département en Loi, au sujet de la plainte de M. Thos. Hannah.

Renvoyée à la Commission de la Voirie, avec instruction de faire rapport pour la prochaine assemblée.

3.—De la Société Protectrice des Animaux, demandant la permission d'ériger un abreuvoir sur la rue Sherbrooke.

Renvoyée aux Commissions de la Voirie et de l'Aqueduc.  
4.—Sur proposition de M. l'échevin MERCIER, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE, il est

*Résolu*: D'accorder un congé de deux mois à M. l'échevin White.

5.—Sur proposition de M. l'échevin DUQUETTE, appuyé par M. l'échevin HOULE, il est

*Résolu*: De prier le greffier de la Ville d'informer tous les services civiques que la paroisse de Saint-Laurent a été annexée au quartier Saint-Denis, en vertu de la loi adoptée par la Législature le 14 mars dernier (1907.)

the municipal laws, could allow the City to entertain the said claim.

15.—Moved by Ald. L. A. Lapointe, and

*Resolved*: That a report be made to Council, stating that in virtue of the agreement between the City and the Canadian Pacific Ry. Co., concerning the closing of certain streets, the Company is held to pay the cost of connecting the 24" main pipe of Notre Dame street, and that it had deposited with the City treasurer the said sum of \$14,000, and to recommend that said sum be placed at the disposal of the Water Committee with instructions to make the required work without delay.

*Adjourned.*

L. O. DAVID,  
*City Clerk.*

## FINANCE AND PARKS AND FERRIES COMMITTEES *re* PROPOSED ACQUISITION OF ST. HELEN'S ISLAND AND LA FONTAINE PARK.

*Report of joint meeting held the 7th June*

Present: Aldermen Payette, Robillard, Molson, Laviolette, Guay, Houlé, L. A. Lapointe, Robinson, Major and Sadler.

Draft of report was submitted and after careful consideration of same,

Ald. Robillard moved, and it was unanimously,

*Resolved*: That said draft of report be approved and submitted to the City Council at its next meeting.

(For report see page 357 of the present issue of *Municipal Gazette*.)

JULES CREPEAU,  
*Secretary.*

## CITY COUNCIL

*Report of Monthly Meeting held the 10th of June.*

His Worship the Mayor H. A. Ekers, Esq., in the chair.

Present: Ald. Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, Lapointe (L. A.), Lévy, Deserres, Leclair, Lapointe (N.), Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, Martin (J. B. A.), Nault, Séguin, Martin (M.), Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy, Molson.

### PETITIONS

1.—From certain labor associations, asking that Mr. Joseph Frigon be appointed foreman of the Road department in succession to the late Mr. F. X. Rousseau.

Referred to the Road Committee.

2.—From Law Department on the complaint of Mr. Thos. Hannah.

Referred to the Road Committee with instructions to prepare a report thereon for next meeting.

3.—From Society for the Prevention of Cruelty to Animals, for leave to erect a drinking trough on Sherbrooke street.

Referred to the Water and Road Committees.

4.—On motion of Ald. MERCIER, seconded by Ald. CLEARIHUE, it was

*Resolved*: That two months leave of absence be granted to Ald. White.

5.—On motion of Ald. DUQUETTE, seconded by Ald. HOULE, it was

*Resolved*: That the City Clerk be instructed to inform all civic departments that a portion of the Parish of St. Laurent has been annexed to St. Denis Ward by the Legislature under a law adopted on the 14th March (1907).

## AVIS DE MOTIONS

6.—De M. l'échevin Lévy, à l'effet d'adopter un règlement *re* Bibliothèque technique.

7.—De M. l'échevin Molson, à l'effet d'amender le règlement No 169 *re* Musiciens ambulants.

8.—De M. l'échevin Larivière, à l'effet d'amender le règlement No 210 *re* "Montreal Street Railway Co."

## RAPPORTS

9.—De la Commission des Finances, à l'effet de vendre une certaine propriété située rue Gain.

10.—De la Commission des Finances, à l'effet de mettre un montant de \$14,000 à la disposition de la Commission de l'Aqueduc.

11.—De la Commission des Finances, à l'effet de donner instruction à la "Montreal Water & Power Co." de poser des conduites d'eau dans certaines rues.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

*Résolu*: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

12.—De la Commission des Finances souscrivant, jusqu'à concurrence de \$1,500 seulement, à un rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit de \$2,000 pour les noms et numéros de rues.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

*Résolu*: Que ledit rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté.

13.—De la Commission des Finances, souscrivant à un rapport de la Commission de Police qui demande un crédit de \$1,200 pour payer les dépenses encourues durant la récente grève des débardeurs.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin PROULX, il est

*Résolu*: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

14.—De la Commission des Finances, souscrivant à un rapport de la Commission de l'Aqueduc qui demande un crédit de \$3,098.70 pour payer l'eau fournie par la "Montreal Water & Power Co."

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE, il est

*Résolu*: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

15.—De la Commission des Finances, au sujet d'un rapport de la Commission d'Hygiène et de Statistiques qui demande d'augmenter la subvention des hôpitaux Saint-Paul et Alexandra.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

*Résolu*: Que ledit rapport soit reçu.

16.—Des Commissions des Finances et des Parcs et Traverses, à l'effet d'accepter du Gouvernement fédéral la cession de l'île Sainte-Hélène et du parc La Fontaine.

M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin ROBIL-LARD,

*Propose*: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

Le Conseil se partage sur cette proposition:

*Pour*: Payette, Larivière, Proulx, Duquette, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Lavallée, L.-A. Lapointe, Lévy, Leclair, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Lévesque, Houllé, Guay, David et Molson—26.

*Contre*: Yates, Clearihue, Bumbray, N. Lapointe et Ward—5.

Ladite proposition est ainsi affirmative, et il est

*Résolu*: En conséquence.

17.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de permettre à MM. Lewis Frères de maintenir une marquise.

18.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'accepter la cession de la rue Valois.

19.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un crédit de \$17,000 et de l'affecter au pavage d'une partie de la rue Saint-Denis.

20.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'adjuger à M. A. Bray un contrat pour la construction d'une section de l'égout auxiliaire de la rue Saint-Denis.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE, il est

*Résolu*: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés. (M. l'échevin Clearihue dissident quant à l'item No 19).

## MOTIONS

6.—By Ald. Lévy, for a by-law *re* Technical library.

7.—By Ald. Molson, to amend By-law No. 169 *re* itinerant musicians.

8.—By Ald. Larivière, to amend By law No. 210 *re* Montreal Street Ry Co.

## REPORTS.

9.—From Finance Committee, to sell a certain property on Gain street.

10.—From Finance Committee, to place a sum of \$14,000 at disposal of Water Committee.

11.—From Finance Committee, to instruct Montreal Water & Power Co., to lay mains in certain streets.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

*Resolved*: That said reports be received and adopted.

12.—From Finance Committee concurring, but to the amount of \$1500 only, in the report of the Road Committee for an appropriation of \$2000 for street names and numbers.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

*Resolved*: That said report of the Finance Committee be received and adopted.

13.—From Finance Committee, concurring in the report of the Police Committee, for an appropriation of \$1200 to pay expenses of recent longshoremen's strike.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. PROULX, it was

*Resolved*: That said report be received and adopted.

14.—From Finance Committee, concurring in the report of the Water Committee, for an appropriation of \$3098.70, to pay water supplied by Montreal Water & Power Company.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded of Ald. CLEARIHUE, it was

*Resolved*: That said report be received and adopted.

15.—From Finance Committee, anent report of Hygiene and Statistics Committee on increased grant to St. Paul and Alexandra hospitals.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

*Resolved*: That said reports be received.

16.—From Finance and Parks and Ferries Committees to accept Ste. Helen's Island and La Fontaine park from Dominion Government.

Ald. PAYETTE moved, seconded by Ald. ROBIL-LARD, "That said report be received and adopted."

The Council divided:

*Yeas*: Payette, Larivière, Proulx, Duquette, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Lavallée, L. A. Lapointe, Lévy, Leclair, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Lévesque, Houllé, Guay, David and Molson—26.

*Nays*: Yates, Clearihue, Bumbray, N. Lapointe and Ward—5.

So it was carried and

*Resolved*: Accordingly.

17.—From Road Committee, to allow Messrs. Lewis Bros to maintain a canopy.

18.—From Road Committee, to accept cession of Valois street.

19.—From Road Committee, to vary a sum of \$17,000 to pave a portion of St. Denis street.

20.—From Road Committee, to award contract for a section of St. Denis relieving sewer to Mr. A. Bray.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. LECLAIRE, it was

*Resolved*: That said reports be received and adopted. (Ald. Clearihue dissenting as to item No. 19).

21.—De la Commission de la Voirie:

- (1) A l'effet de construire des égouts dans la 5ème Avenue, dans les rues Elm, St-Germain et DeMontigny;
- (2) Demandant un crédit de \$92,000 pour paver certaines rues;
- (3) A l'effet d'accepter l'offre de la "Montreal Water & Power Co." au sujet des tranchées faites dans certaines rues.

Renvoyés à la Commission des Finances.

22.—De la Commission de Police, à l'effet d'incorporer le "Vitauto Club."

Sur proposition de M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin SEGUIN, il est

*Résolu:* Que ledit rapport soit reçu et adopté.

23.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet de déposer aux archives un protêt contre l'ouverture d'une cour à bois par MM. Demers & Frère.

24.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet de déposer aux archives une opinion des avocats de la Ville au sujet de la construction d'un arsenal avenue Esplanade.

25.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, pour donner effet à l'opinion du Département en Loi re taux chargés pour certaines lampes électriques par la "Montreal Light, Heat & Power Co."

Sur proposition de M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin MERCIER, il est

*Résolu:* Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

26.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, au sujet de certaines statistiques devant être fournies à la Gazette Municipale.

M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin ROBIL-LARD,

*Propose:* Que ledit rapport soit reçu et adopté.

M. l'échevin LABRECQUE, appuyé par M. l'échevin LAVIOLETTE, propose en

*Amendement:* Que ledit rapport soit renvoyé à la Commission de l'Hôtel de Ville.

Ledit amendement étant mis aux voix, il est adopté, et il est

*Résolu:* En conséquence.

27.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, transmettant un estimé de l'inspecteur des Edifices re dommages à l'outillage pour l'asphalte.

Renvoyés à la Commission des Finances.

28.—De la Commission d'Incineration, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$300.

29.—De la Commission de l'Incineration, demandant l'autorisation de vendre deux vieux chevaux.

Sur proposition de M. l'échevin MAJOR, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE, il est

*Résolu:* Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

#### ORDRE DU JOUR

30.—Etant lu l'ordre du jour, pour prendre en considération la nomination de commissaires d'écoles en remplacement de MM. S.-D. Vallières et H. B. Yates,

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

*Résolu:* Que, pour le prochain terme, M. l'échevin Yates soit réélu commissaire des écoles protestantes et que M. l'échevin L.-A. Lapointe soit nommé commissaire des écoles catholiques en remplacement de M. S.-D. Vallières.

31.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération les avis de motions de M. l'échevin Proulx

- (1) A l'effet d'amender le règlement No. 333;
- (2) A l'effet d'adopter un règlement re paix et bon ordre,

Sur proposition de M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin SEGUIN, il est

*Résolu:* De prier le greffier de la Ville de rédiger leurs règlements, de les faire imprimer et de leur donner leur rang sur l'ordre du jour.

32.—Etant lus les 5ème, 9ème et 27ème ordres du jour, il est

*Ordonné:* De les biffer.

33.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Lévy, à l'effet d'adopter un règlement pour empêcher la circulation de voitures lourdes dans certaines rues,

Sur proposition de M. l'échevin LEVY, appuyé par M. l'échevin PAYETTE, il est

*Résolu:* De prier le greffier de la Ville de rédiger un ré-

21.—From Road Committee:

(1) To construct sewers in 5th Avenue, Elm street, St. Germain street, De Montigny street;

(2) For an appropriation of \$92,000 to pave certain streets;

(3) To accept offer of M. W. & P. Co. re cuts.

Referred to Finance Committee.

22.—From Police Committee, to incorporate the "Vitauto Club."

On motion of Ald. PROULX, seconded by Ald. SEGUIN, it was

*Resolved:* That said report be received and adopted.

23.—From Fire and Light Committee, to file of record a protest against the establishment of a wood yard by Messrs. Demers & Frère.

24.—From Fire and Light Committee, to file of record an opinion from the Law Department re Armory on Esplanade Avenue.

25.—From Fire and Light Committee, to give effect to an opinion from the Law Department re price charged for certain lamps by M. L. H. & P. Co.

On motion of Ald. YATES, seconded by Ald. MERCIER, it was

*Resolved:* That said reports be received and adopted.

26.—From Fire and Light Committee anent supplying certain statistics to the *Municipal Gazette*.

Ald. YATES moved, seconded by Ald. ROBIL-LARD,

"That said report be received and adopted."

Moved in amendment by Ald. LABRECQUE, seconded by Ald. LAVIOLETTE,

"That said report be referred to the City Hall Committee."

Said amendment being put it was carried and

*Resolved:* Accordingly.

27.—From Fire and Light Committee, transmitting estimate of Building inspector re damage to asphalt plant.

Referred to Finance Committee.

28.—From Incineration Committee, to vary a sum of \$300.

29.—From Incineration Committee for authority to sell two old horses.

On motion of Ald. MAJOR, seconded by Ald. DUQUETTE, it was

*Resolved:* That said reports be received and adopted.

#### ORDER OF THE DAY.

30.—The order of the day being read for the appointment of school commissioners to replace Messrs S. D. Vallières and H. B. Yates,

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

*Resolved:* That, for the ensuing term, Ald. Yates be re-appointed Protestant School Commissioner, and that Ald. L. A. Lapointe be appointed Roman Catholic School Commissioner in succession to Mr. S. D. Vallières.

31.—The order of the day being read to consider motions by Ald. Proulx:

(1) To amend By-law No. 333;

(2) For a by-law re peace and good order,

On motion of Ald. PROULX, seconded by Ald. SEGUIN, it was

*Resolved:* That the City Clerk be instructed to draft said by-laws, have the same printed and to give the same their rank on the order of the day.

32.—The 5th, 9th and 27th orders of the day being read, the same were

*Ordered:* To be struck.

33.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. Levy for a by-law to prohibit heavy vehicles in certain streets,

On motion of Ald. LEVY, seconded by Ald. PAYETTE, it was

*Resolved:* That the City Clerk be instructed to draft a

glement en conséquence, de le faire imprimer et de lui donner son rang sur l'ordre du jour.

34.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Lavallée *re* "Montreal Water & Power Co.",

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin DAVID, il est

*Résolu*: De prier le greffier de la Ville de préparer un règlement en conséquence, de le faire imprimer et de lui donner son rang sur l'ordre du jour.

35.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 2ème et 3ème lectures un règlement à l'effet d'amender le règlement No 343,

Le Conseil procède à l'étude dudit règlement en deuxième lecture; et la section 1 étant lue et un débat s'engageant,

Il est

*Ordonné*: Que ledit ordre du jour soit suspendu et qu'il constitue le deuxième ordre du jour de la prochaine assemblée du Conseil.

36.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Nault à l'effet de faire adopter un règlement régissant l'usage des sifflets à vapeur,

Et un débat s'engageant,

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin YATES,

Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,  
*Greffier de la Ville.*

RENE BAUSET,  
*Greffier-adjoint de la Ville.*

## COMMISSION SPECIALE *re* ETABLISSEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE CIVIQUE

*Compte rendu de l'assemblée du 11 juin*

Sont présents : MM. les échevins Lévy, président, Labrecque, Mercier et Laviolette.

Est soumise et lue une opinion des avocats de la Ville répondant aux diverses questions qui leur ont été posées par cette Commission au cours de sa dernière réunion (17 mai) relative à la légalité de l'établissement et du maintien de la bibliothèque technique actuelle dite "civique"

Après une longue discussion, il est

*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport répondant aux quatre items de la résolution adoptée par le Conseil le 13 mai dernier pour instituer cette Commission spéciale, et concluant, dans le sens de l'opinion des avocats de la Ville, à la recommandation de l'adoption d'un règlement devant régulariser l'établissement de la bibliothèque publique par la Ville et régir définitivement son maintien et son fonctionnement.

*Ajournement.*

L. de MONTIGNY,  
*Secrétaire.*

## COMMISSION DE LA VOIRIE

*Compte rendu de l'assemblée du 11 Juin.*

Sont présents : MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell et J.-B.-A. Martin.

### DELEGATIONS

1. M. J.-B.-E. Poirier, gérant général de la "National Specialty Company, Limited," se présente devant la Commission et demande la permission de poser un poteau sur le trottoir en face du No. 74 rue Notre-Dame-Est pour supporter une lampe à gazoline.

Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

*Résolu*: D'accorder temporairement et à certaines conditions à la "National Specialty Co. Limited" la permission demandée.

by-law accordingly, to have the same printed and to give the same its rank on the order of the day.

34.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. Lavallée *re* Montreal Water & Power Co.,

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. DAVID, it was

*Resolved*: That the City Clerk be instructed to draft a by-law accordingly, to have the same printed and to give the same its rank on the order of the day.

35.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law, to amend By-law No. 343,

The Council proceeded to consider said by-law in second reading.

And section 1 being read, And a debate arising, said order of the day was

*Ordered*: To stand, the same to constitute the 2nd order of the day for the next meeting of the Council.

36.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. Nault for a by-law to regulate steam whistles.

And a debate arising,

On motion of Ald LARIVIERE, seconded by Ald YATES, The Council adjourned.

L.-O. DAVID,  
*City Clerk.*

RENE BAUSET,  
*Asst. City Clerk.*

## SPECIAL COMMITTEE *re* ESTABLISHMENT OF THE CIVIC LIBRARY.

*Report of meeting held the 11th of June*

Present: Ald. Levy, chairman, Labrecque, Mercier and Laviolette.

Submitted and read an opinion from the City attorneys in reply to questions put by this Committee at its last meeting (May 17), as to the lawfulness of establishing and maintaining the present technical library known as the "Civic Library."

After a lengthy discussion it was

*Resolved*: That a report be made to Council replying to the four items of the resolution adopted by Council on the 13th of May last, in connection with the appointment of this special Committee, and taking conclusions according to the City attorneys' opinion; recommending the adoption of a by-law to regulate the establishment of a public library by the City, and to govern finally the maintenance and working of said library.

*Adjourned.*

L. DE MONTIGNY,  
*Secretary.*

## ROAD COMMITTEE

*Report of meeting held the 11th of June*

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell and J. B. A. Martin.

### DELEGATIONS

1.—Mr. J. B. Poirier, general manager of the National Specialty Company Limited, appeared before the Committee, and asked permission to erect a pole on the sidewalk opposite No. 74, Notre Dame street east, for the placing of a gasoline lamp.

On motion of Ald. Lapointe, it was

*Resolved*: To grant temporary, the permission sought for by the National Specialty Co. Limited on the following conditions: The said permission is granted at the risk and peril of

Ladite permission est accordée aux risques et périls de ladite compagnie, et elle est révocable sur avis de 24 heures.

(M. l'échevin Giroux dissident.)

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est aussi

**Résolu :** Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la question de savoir si la Ville a le droit d'accorder telle permission.

2.—MM. les échevins Houlé et Duquette, accompagnés de M. Gaudet, avocat, et d'autres propriétaires, se présentent devant la Commission à l'effet de faire effacer les lignes homologuées de la rue Comte, à partir de la rue Labelle jusqu'au parc Amherst.

Sur proposition de M. l'échevin Leclair, il est

**Résolu :** De présenter au Conseil un rapport recommandant que les lignes homologuées de la rue Comte, à partir de la rue Labelle jusqu'au parc Amherst, soient effacées, et que le Département en Loi soit prié d'exercer les procédures légales nécessaires à cet effet, sauf approbation de l'inspecteur de la Ville.

3.—MM. les échevins L.-A. Lapointe, Guay et David et M. Irwin, ingénieur de la Compagnie du Pacifique Canadien, se présentent devant la Commission au sujet de l'effacement des lignes homologuées de la rue Ste-Anne, entre l'avenue du Parc et la rue Hollowell.

Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

**Résolu :** De présenter au Conseil un rapport recommandant d'effacer les lignes homologuées de la rue Ste-Anne, entre l'avenue du Parc et la rue Hollowell (quartier St Henri) aux conditions suivantes :

1o. Que ladite Compagnie du Pacifique Canadien construise et maintienne en bon ordre une clôture d'environ 250 pieds de longueur par 8 pieds de hauteur, sans ouverture, sur toute la ligne de son terrain, c'est à dire sur le côté Nord de la rue Saint Antoine, à partir de l'angle Ouest jusqu'au point vis-à-vis de la rue Bourget, et de la rue Saint-Antoine vers le Nord jusqu'à la rue Sainte-Anne.

2o. Ladite Compagnie devra céder à la Ville, gratuitement et sans conditions, une certaine étendue de terrain pour ouvrir une ruelle convenable au Nord des propriétés de M. Bissonnette, laquelle ruelle débouchera sur l'avenue du Parc, au lieu de la rue Sainte-Anne.

3o. Ladite Compagnie sera responsable de tous dommages qui seront causés à la personne ou à la propriété par le fait de l'effacement des dites lignes homologuées. La Compagnie sera tenue d'indemniser et de tenir indemne la Cité contre toute poursuite intentée, tout jugement rendu ou réclamation reconnue bien fondée contre la Cité, y compris les frais, pour les raisons ci-dessus mentionnées.

4o. Ladite permission est accordée sans préjudice aux droits que peut posséder la Ville sur la propriété de la rue Sainte-Anne au cas éventuel où la Ville serait propriétaire de ladite rue.

5o. Que les conditions ci-dessus mentionnées soient incorporées dans un acte notarié, et que Son Honneur le maire et le greffier de la Cité soient autorisés à le signer au nom de la Ville ; et, de plus, que le Département en Loi soit prié d'exercer les procédures légales nécessaires à l'effacement des dites lignes homologuées de la rue Sainte-Anne, entre l'avenue du Parc et la rue Hollowell.

4.—MM. les échevins Major et Lévesque se présentent devant la Commission relativement à la démolition de la bâtisse qui intercepte la circulation de la rue Garnier, près de l'avenue Mont-Royal.

**Résolu :** De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'avis soit donné à la " Dominion Transport Co. Limited " de démolir dans huit jours la bâtisse qui intercepte la circulation de la rue Garnier, faute de quoi la Ville procédera à la démolition de ladite bâtisse.

5.—MM. les échevins Duquette et Houlé demandent de faire enlever les barrières de péage dans la partie de la paroisse Saint-Laurent qui a été récemment annexée à la Ville de Montréal.

Sur proposition de M. l'échevin Leclair, il est

**Résolu :** De présenter au Conseil un rapport recommandant que la Commission des Finances soit priée de s'aboucher avec la Commission des Syndics des Chemins à Barrière pour en venir à un arrangement à l'effet d'enlever les dites barrières de péage dans ladite partie de la paroisse de Saint-Laurent.

6.—A la demande de MM. les échevins Duquette et Houlé, il

**Résolu :** De présenter au Conseil un rapport soumettant de nouveau l'opinion du Département en Loi avisant le Conseil d'adopter une résolution en conformité avec le règlement No 210 et d'enjoindre à la Compagnie du chemin de fer urbain de

said company. The said permission is revocable on on twenty-four hours notice.

(Ald. Giroux dissenting.)

On motion of Ald. Giroux, it was also

**Resolved :** That the Law Department be requested to give its opinion as to whether the City has the right to grant such permission.

2.—Ald. Houlé and Duquette, accompanied by Mr. Gaudet, attorney, and other proprietors, appeared before the Committee and asked that the homologated lines of Comte street, from Labelle street to Amherst park, be erased.

On motion of Ald. Leclair, it was

**Resolved :** That a report be made to Council recommending that the homologated lines of Comte street, from Labelle street to Amherst park, be erased, and that the Law Department be instructed to take the necessary legal proceedings in this connection subject to the City surveyor's approval.

3.—Ald. L. A. Lapointe, Guay, and Mr. Irwin, engineer of the Canadian Pacific Railway Co., appeared before the Committee and requested the erasure of homologated lines on St. Ann street between Park avenue and Hollowell street (St. Henry ward) and that the lines be erased, on the following condition :

1.—That the said Company shall build and maintain in good order a fence about 250 feet long by 8 feet high, without any opening, over the whole area of its grounds ; that is to say on the North side of St. Antoine street, from the western corner to a point opposite Bourget street, and from St. Antoine street Northwards up to St. Antoine street.

2.—The said Company shall cede to the City, gratuitously and without conditions, a certain piece of land for the opening of a suitable lane North of Mr. Bissonnette's properties, which shall open on Park avenue instead St. Ann street.

3o. The said Company shall be responsible for all damages which may be caused to persons or properties by reason of the erasure of said homologated lines. The Company shall be held to indemnify and hold the City harmless, and freed from all law-suits entered, all judgments rendered or claims recognized as well founded against the City, including costs, for the reasons above mentioned.

4o. That said permission is granted without prejudice to rights which the City may possess on the property of St. Ann street in the event that the city would be proprietor of the said street.

5o. That the above mentioned conditions be inserted in a notarial deed and that His Worship the Mayor and the City clerk be authorized to sign same on behalf of the City ; and, moreover, that the Law Department be requested to take the necessary legal proceedings in order to have said homologated lines of St. Ann street, between Park avenue and Hollowell street, erased.

4.—Ald. Major and Lévesque appeared before the Committee and requested the demolishing of the building which closes street traffic in Garnier street, near Mount Royal avenue.

**Resolved :** That a report be made to Council recommending that a notice be given to the Dominion Transport Co., Limited, to demolish within 8 days from this date the said building which stops traffic in Garnier street, failing which, the City Surveyor shall proceed to the demolishing of said building.

5.—Ald. Duquette and Houlé asked that the toll-gates be removed from that part of the parish of St. Laurent recently annexed to the City of Montreal.

On motion of Ald. Leclair, it was

**Resolved :** That a report be made to Council, recommending that the Finance Committee be asked to meet, with the Turnpike Trust, in order to enter into an agreement by which said toll-gates can be removed from said part of the parish of St. Laurent.

6.—At the request of Ald. Duquette and Houlé, it was

**Resolved :** That a report be made to Council submitting once more the Law-Department's opinion advising Council to adopt a resolution in conformity with by-law No. 210 and ordering the

Montréal de prolonger sa voie ferrée dans le territoire nouvellement annexé de la paroisse de St-Laurent, attendu que la Commission de la Voirie a déjà fait rapport au Conseil à ce sujet, lequel rapport a été adopté le 22 avril dernier.

7.—M. Pêchevin Marin se présente devant la Commission et demande de niveler la rue Davidson.

*Résolu* : De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer un virement de \$5,000 du crédit affecté à l'enlèvement de la neige (Snow Special) et d'appliquer ledit montant au nivellement des rues.

8.—M. J. S. Lamarche, N.P., se présente devant la Commission et demande l'effacement de la ligne homologuée de la rue Poupart, vis-à-vis sa propriété située à l'angle Nord-est des rues Poupart et DeMontigny. Soumis à ce sujet un rapport de l'inspecteur de la Ville.

*Résolu* : De présenter au Conseil un rapport recommandant que les lignes homologuées de la rue Poupart, entre les rues Champagne et DeMontigny, soient effacées; et, de plus, que le Département en Loi soit prié d'exercer les procédures légales nécessaires à cet effet.

9.—M. Pêchevin David se plaint de ce que la "Montreal Water & Power Co." laisse en mauvais état les tranchées qu'elle fait dans les trottoirs et chaussées du quartier St-Henri.

M. le président informe la Commission que les tranchées faites par le service de l'aqueduc sont aussi en mauvais état.

*Résolu* : Que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer un rapport sur le coût des dommages causés par chaque compagnie qui fera des tranchées dans le trottoir ou dans la chaussée afin de pouvoir réclamer le coût des dommages causés par ces compagnies.

10.—M. Pêchevin Dagenais se présente devant la Commission et demande de réparer le pavage de la rue Centre, à partir de la rue Laprairie jusqu'à la rue Shearer.

*Résolu* : Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à réparer cette dite partie de la rue Centre en blocs de scorie.

#### REQUETES, ETC.

11.—De la "Mosely Shoe Leather Co.," demandant l'autorisation de poser un tuyau à travers la rue Ste-Ambroise et le long de la rue Turgeon.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour un rapport.

12.—*Résolu* : Que le trésorier de la Ville soit autorisé à rembourser à la "Stinson-Reeb Builders Supply Co" son dépôt de \$100 effectué l'année dernière pour la fourniture de la brique.

13.—De la Corporation du Village de DeLorimier, demandant le paiement de \$8,282.57, montant de la quote-part de la Ville de Montréal au coût de l'égoût construit dans la rue Iberville.

*Résolu* : D'accuser réception de ladite lettre et que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer un rôle de cotisation en conséquence.

14.—Des charretiers de grosses voitures, demandant un kiosque pour le téléphone sur la rue St-Jacques, entre les rues DesRivières et de la Montagne.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville afin de savoir si cette requête peut être accordée.

15.—De M. A. Deléglise, demandant une position comme chaîneur dans le service de la Voirie.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

16.—Sur proposition de M. Pêchevin Lapointe, il est

*Résolu* : Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à paver en asphalte Bermudez la rue St-Denis, à partir de la rue Rachel jusqu'à l'avenue Mont-Royal. (M. Pêchevin Giroux dissident).

17.—Soumise et lue une opinion du Département en Loi au sujet de l'exhaussement des boîtes de service de la "Montreal Water & Power Company" dans les rues Dagenais et Ste Marie.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour un rapport.

#### RAPPORTS.

18.—Sur proposition de M. Pêchevin Lapointe, il est

*Résolu* : De présenter au Conseil un rapport recommandant l'effacement des lignes homologuées de la rue Jetté, à partir de l'avenue DeLorimier; et, de plus, que le Département en Loi soit prié d'exercer les procédures légales nécessaires à cet effet.

19.—*Résolu* : Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à construire à la journée l'égoût de la rue Emma, entre les rues Larivière et Dufresne.

20.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet du protêt des Révérendes Sœurs Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, relativement aux eaux qui s'introduisent, séjournent

Montreal Street Ry Co., to extend its route in the territory of the newly annexed part of the parish of St. Laurent, as the Road Committee has already made a report to that effect, which report was adopted the 22d of April last.

7.—Ald. Marin appeared before the Committee and asked that Davidson street be levelled.

*Resolved* : That a report be made to Council, asking authority to vary \$5,000, from appropriation voted for Snow Special, and apply said sum to the grading of streets.

8.—Mr. J. S. Lamarche N. P. appeared before the Committee and asked that the homologated line of Poupart street, in front of his property situated north eastern corner of Poupart and DeMontigny, be erased.

Submitted in this connection the City surveyor's report.

*Resolved* : That a report be made to Council recommending that the homologated lines of Poupart street, between Champagne and DeMontigny, be erased; and, moreover, that the Law Department be instructed to take the necessary legal proceedings to that effect.

9.—Ald. David complained that the Montreal Water & Power Co., leaves in bad condition cuts made in the sidewalks and in the roadway in St. Henry ward.

The chairman informed the Committee that the cuts made by the Water department were also in a bad state.

*Resolved* : That the City surveyor be instructed to report as to the amount of damages caused by each Company which makes cuts in the sidewalks or in the roadways, in order to claim the cost of said damages.

10.—Ald. Dagenais appeared before the Committee and asked that the paving of Centre street be repaired, from Laprairie to Shearer street.

*Resolved* : That the City surveyor be authorized to repair the said part of Centre street with scoria blocks.

#### PETITIONS, ETC.

11.—From the Moseley Shoe Leather Co., asking authority to lay a pipe across St. Ambroise street and along Turgeon street.

Referred to the City Surveyor for a report.

12.—*Resolved* : That the City treasurer be authorized to refund the Stinson Reeb Builders Supply Co., its deposit of \$100, made last year for the supply of bricks.

13.—From the Corporation of the Village of DeLorimier asking that it be paid the sum of \$8,282.57, being the amount of the City's share for the cost of the sewer laid in Iberville street.

*Resolved* : To acknowledge receipt of said letter, and that the City surveyor be instructed to prepare an assessment roll accordingly.

14.—From carters, driving heavy vehicles, asking that a kiosque for a telephone be placed on St. James street, between DesRivières and Mountain streets.

Referred to the City surveyor, in order to ascertain whether said request should be granted.

15.—From Mr. A. Deléglise, applying for a position as chain-man in the Road department.

Referred to the City surveyor.

16.—On motion of Ald. Lapointe, it was

*Resolved* : That the City surveyor be authorized to pave with Bermudez Asphalt, St. Denis street, from Rachel street to Mount Royal avenue. (Ald. Giroux dissenting).

17.—Submitted and read an opinion from the Law Department anent the raising of service boxes belonging to the Montreal Water & Power Co., in Dagenais and St. Mary streets.

Referred to the City surveyor for a report.

#### REPORTS

18.—On motion of Ald. Lapointe, it was

*Resolved* : That a report be made to Council recommending that the homologated lines of Jetté street, from Papineau to DeLorimier avenue, be erased; and, that, moreover, the Law Department be asked to take the necessary legal proceedings to such effect.

*Resolved* : That the City surveyor be authorized to build by day work, the Emma street sewer, between Larivière and Dufresne streets.

20.—From the City surveyor, anent a protest served upon the City by the "Révérendes Sœurs Hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal", with regard to water entering and



et crouissent dans les caves des magasins portant les Nos. 339 à 351 de la rue Saint-Paul.

Déposé sur le bureau.

21.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet du protêt de M. J. K. Walton contre la "W. C. Poupore Company Limited" et W. J. Poupore personnellement, relativement à la mise en opération d'un chemin de fer sur la rue Nicolet.

Soumise à ce sujet une opinion du Département en Loi.

*Résolu* : Que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner avis à M. W. J. Poupore personnellement et à la "W. C. Poupore Company Limited" d'enlever immédiatement leur chemin de fer sur la rue Nicolet, le temps du permis étant expiré depuis le 1er octobre 1906.

22.—Soumise et lue une opinion du Département en Loi re pavage du boulevard St-Laurent, entre les rues Notre-Dame et St-Jacques.

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

*Résolu* : De renvoyer de nouveau au Conseil le rapport de la Commission de la Voirie recommandant de paver la partie expropriée du côté Ouest du boulevard St-Laurent et de réparer la partie Est dudit boulevard, entre les rues Notre-Dame et St Jacques.

23.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de l'état de la chaussée de l'avenue Mercier.

Déposé aux archives.

24.—De l'inspecteur de la Ville, sur la question d'inscrire et de décrire la ruelle Frontenac comme ruelle publique, au répertoire des rues.

*Résolu* : De présenter au Conseil un rapport recommandant que la ruelle Frontenac, entre les rues Iberville et Frontenac, soit inscrite et décrite comme ruelle publique dans le répertoire des rues, suivant l'article 410 de la charte de la Cité.

25.—*Résolu* : De présenter au Conseil un rapport recommandant la construction d'un égout dans la rue Chapleau, entre les rues Amity et Hochelaga.

26.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la requête de M. H. Graham, président et gérant général de la "Montreal Star Publishing Co., Limited," demandant la permission d'ériger une deuxième passerelle au-dessus de la ruelle des Fortifications.

Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est

*Résolu* : De présenter au Conseil un rapport recommandant que permission soit accordée à ladite compagnie d'ériger une deuxième passerelle à 50 pieds au-dessus du niveau de la ruelle des Fortifications, aux conditions imposées dans le règlement No 263, et, de plus, que la Commission des Finances soit priée de faire rapport en ce qui concerne les revenus que la Ville peut retirer par l'octroi de telle autorisation et qu'un règlement soit préparé en conséquence.

Sur proposition de M. le président, il est

*Résolu* : Que la Commission de la Voirie a appris avec regret la mort de M. F. X. Rousseau, contremaître en chef de la division Est du service de la Voirie et, qu'elle désire exprimer ses condoléances et ses sincères sympathies à la famille éprouvée; et, de plus, qu'une copie de cette résolution soit transmise à la famille du défunt.

Ajournement.

RAOUL BOLTE,  
Secrétaire.

## CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLEE SPECIALE DU 17 JUIN

### ORDRE DU JOUR

#### REGLEMENTS

1. 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour permettre à la Cie du chemin de fer Electrique des Comtés du Sud de pénétrer dans la Ville. (J.-B.-A. Martin).
2. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 343 re poteaux. (Yates).

#### RAPPORT

3. *Finances et Hygiène et Statistiques.*—Au sujet de l'allocation additionnelle à accorder aux hôpitaux.

becoming stagnant in the cellars of stores bearing Nos. 339 to 351 St. Paul street.

Laid on the table.

21.—From the City surveyor anent the protest of Mr. J. K. Walton against W. C. Poupore Company, Limited, and W. J. Poupore personally, anent the operating of a railway on Nicolet street.

In this connection, submitted an opinion from the Law Department.

*Resolved* : That the City surveyor be instructed to notify Mr. W. J. Poupore personally, and the W. C. Poupore Company, Limited, that they must remove, at once, their railway track from Nicolet street, the term of the permission granted having expired on October the 1st. 1906.

22.—Submitted and read an opinion from the Law Department re paving of St. Lawrence boulevard, between Notre-Dame and St. James streets.

On motion of Ald. Giroux, it was

*Resolved* : That the Road Committee's report be referred back to Council, recommending that this expropriated part, west side of St. Lawrence boulevard be paved and that the east part, between Notre-Dame and St. James streets be repaired.

23.—From the City surveyor anent the state of Mercier avenue.

Filed of record.

24.—From the City surveyor, in regard to the inscription and description of Frontenac lane, as a public lane, in the register of streets.

*Resolved* : That a report be made to Council recommending that Frontenac lane, between Iberville and Frontenac streets be inscribed and described as a public lane in the register of streets, according be article 410 of the City charter.

*Resolved* : That a report be made to council recommending that a sewer be laid in Chapleau street, between Amity and Hochelaga streets.

26.—From the City surveyor, anent the petition filed by Mr. H. Graham, president and general manager of the Montreal Star Publishing Co., Limited, asking permission to erect a second bridge over Fortification lane.

On motion of Ald. O'Connell, it was

*Resolved* : That a report be made to Council recommending that permission be granted to said Company, to erect a second bridge of fifty feet over the level of Fortification lane, on the same conditions as enacted in by-law No 263; and, moreover, that the Finance Committee be asked to report as to the income the City might draw from the granting of such privilege, and that a by-law be prepared accordingly.

On motion of the chairman, it was

*Resolved* : That the Road Committee has learned with a deep regret of the demise of Mr. F. X. Rousseau, chief foreman of the Eastern division of the Road Department, and that the members of the Committee wish to extend their most sincere sympathy to the bereaved family; and moreover, that a copy of this resolution be sent to the family of the deceased gentleman.

Adjourned.

RAOUL BOLTE,  
Secretary.

## CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING OF THE 17th OF JUNE

### ORDER OF THE DAY.

#### BY-LAWS.

1. 2nd and 3rd reading of a by-law to allow Southern Counties Electric Railway to enter the City. (J. B. A. Martin).
2. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by law No. 343 re poles. (Yates).

#### REPORT.

3. *Finance and Hygiene and Statistics.*—On increased grant to hospitals.

## REGLEMENTS

4. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> lectures d'un règlement *re* bonnes mœurs. (Lapointe, L. A.)
5. 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lectures d'un règlement *re* construction des édifices sur la rue Dorchester et autres rues. (Yates).
6. 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
7. 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lectures d'un règlement imposant une taxe sur les poteaux, etc. (Nault).
8. 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lectures d'un règlement *re* fonds de retraite pour les employés municipaux. (Gadbois).
9. 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lectures d'un règlement amendant le règlement No. 50. (Larivière).
10. 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lectures d'un règlement amendant le règlement No. 340. (Larivière).
11. 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la Cie des Tramways d'établir un transbordeur de charbon. (Larivière).

## MOTIONS

12. *Gadbois*.—Pour une règle du Conseil *re* droit de demander que l'étude des rapports qui sont présentés soit différée.
13. *Dagenais*.—Pour amender le règlement No. 268.

## REGLEMENTS

14. 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lectures d'un règlement concernant les édifices sur le parc Crémazie. (Houlé).
15. 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lectures d'un règlement concernant les édifices sur la rue du Palais. (Houlé).

## MOTIONS

16. *White*.—Pour permettre à J. Coristine de poser un tuyau à travers la rue St-Nicolas.
17. *Dagenais*.—Pour amender le règlement No. 318.
18. *Lapointe, L.-A.*—Pour permettre à J.-H. Nault de fournir l'éclairage, le chauffage et la force motrice.
19. *Nault*.—Pour qu'aucun privilège exclusif ne soit accordé pour la fourniture de l'électricité.
20. *Martin, M.*—Pour fixer les heures de travail et les salaires des manœuvres.
21. *Martin, M.*—Pour fixer les heures de travail et les salaires des charretiers.
22. *Lapointe, L.-A.*—Pour permettre à G. DeSerres de fournir l'éclairage et la force motrice.

## CAHIER DE CHARGES

23. Cahier de charges pour la fourniture du gaz.

## MOTIONS

24. *Nault*.—Pour réglementer l'usage des sifflets à vapeur.
25. *Martin, M.*—Pour amender la règle No. 122.

## RAPPORT.

26. *Spéciale*.—Au sujet du Canal Beauharnois.

## REGLEMENTS

27. 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lectures d'un règlement pour permettre à la Cie des Tramways de construire un tunnel sous la rue Notre-Dame. (N. Lapointe).
28. 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lectures d'un règlement pour amender le règlement No. 240. (Leclaire).

## RAPPORTS

29. *Voirie*.—Au sujet du changement des lignes homologuées des rues Champlain et autres.
30. *Incendies et Eclairage*.—Soumettant un cahier des charges pour l'éclairage à l'électricité.
31. *Greffier de la Cité*.—Sur le projet d'amendement à la règle 85.

## MOTIONS

32. *Lévy*.—Pour amender les règlements Nos. 296 et autres.
33. *Gadbois*.—*Re* forces hydrauliques dans un certain rayon.
34. *Gadbois*.—*Re* conduit-souterrains.
35. *Proulx*.—Pour réglementer la construction des édifices sur l'avenue Esplanade et sur d'autres rues.

## BY-LAWS

4. 2<sup>nd</sup> and 3<sup>rd</sup> reading of a by-law *re* good morals. (Lapointe, L. A.)
5. 2<sup>nd</sup> and 3<sup>rd</sup> reading of a by-law *re* buildings on Dorchester street and on other streets. (Yates).
6. 1<sup>st</sup>, 2<sup>nd</sup> and 3<sup>rd</sup> reading of a by-law to amend by law No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
7. 1<sup>st</sup>, 2<sup>nd</sup> and 3<sup>rd</sup> reading of a by-law to levy a tax on poles, etc. (Nault).
8. 1<sup>st</sup>, 2<sup>nd</sup> and 3<sup>rd</sup> reading of a by law *re* pension fund for civic employes. (Gadbois.)
9. 1<sup>st</sup>, 2<sup>nd</sup> and 3<sup>rd</sup> reading of a by-law to amend by-law No. 50. (Larivière).
10. 1<sup>st</sup>, 2<sup>nd</sup> and 3<sup>rd</sup> reading of a by-law to amend by law No. 340. (Larivière).
11. 1<sup>st</sup>, 2<sup>nd</sup> and 3<sup>rd</sup> reading of a by-law to allow the M. S. R. Co. to erect a coal conveyer.—(Larivière).

## MOTIONS

12. *Gadbois*.—For a Rule of Council *re* right to call "Next Meeting."
13. *Dagenais*.—To amend by law No. 268.

## BY-LAWS.

14. 1<sup>st</sup>, 2<sup>nd</sup> and 3<sup>rd</sup> reading of a by-law *re* buildings on Crémazie Park. (Houlé).
15. 1<sup>st</sup>, 2<sup>nd</sup> and 3<sup>rd</sup> reading of a by-law *re* buildings on Palais Street. (Houlé).

## MOTIONS.

16. *White*.—To allow J. Coristine to lay a pipe across St. Nicholas Street.
17. *Dagenais*.—To amend by-law No. 318.
18. *Lapointe L. A.*—To allow J. H. Nault to supply light, heat and power.
19. *Nault*.—That no exclusive contract be granted for electricity.
20. *Martin, M.*—To fix working hours and wages of laborers.
21. *Martin, M.*—To fix working hours and wages of carters.
22. *Lapointe, L. A.*—To allow G. DeSerres to supply light and power.

## SPECIFICATION.

23. Specification for the supply of gas.

## MOTIONS.

24. *Nault*.—To regulate use of steam whistles.
25. *Martin, M.*—To amend rule No. 122.

## REPORT

26. *Special*.—Anent the Beauharnois Canal.

## BY LAWS

27. 1<sup>st</sup>, 2<sup>nd</sup> and 3<sup>rd</sup> reading of a by-law to allow M. S. Ry. Co. to construct a tunnel under Notre-Dame Street. (Lapointe, N.)
28. 1<sup>st</sup>, 2<sup>nd</sup> and 3<sup>rd</sup> reading of a by-law to amend by-law No. 240. (Leclaire).

## REPORTS

29. *Road*.—Anent the alteration of homologated lines of Champlain and other streets.
30. *Fire and Light*—Submitting specification for electric lighting.
31. *City Clerk*.—On proposed amendment to Rule 85.

## MOTIONS

32. *Lévy*.—To amend by-law No 296 *et al.*
33. *Gadbois*.—*Re* water powers within certain radius.
34. *Gadbois*.—*Re* underground conduits.
35. *Proulx*—To regulate buildings on Esplanade avenue and other streets.

36. *Labrecque*.—Pour amender le règlement No 308.  
 37. *Proulx*.—Pour amender le règlement No 30 concernant le pain.  
 38. *Nault*.—Pour amender le règlement No. 266 re perception de la taxe de l'eau.  
 39. *Giroux*.—Pour amender le règlement No. 266 pour assurer une réduction de la taxe de l'eau.

## REGLEMENT

40. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 34. (Yates).

## MOTION

41. *Lapointe, L. A.*—Pour un règlement re taxes et pour abroger certains règlements.

## RAPPORTS

42. *Voirie*.—Pour effacer les lignes homologuées des rues DeFleurimont et Comte.  
 43. *Finances*.—Re paiement des salaires des membres du corps de police.

## MOTIONS

44. *Labrecque*.—Pour amender les règles du Conseil 86 et 122.  
 45. *Payette*.—Pour un règlement à l'effet de contracter certains emprunts.  
 46. *Proulx*.—Pour changer le mode de paiement des salaires des membres du corps de police.  
 47. *Duquette*.—Pour amender le règlement No. 296.

## RAPPORT

48. *Hotel de Ville*.—Pour publier les projets de règlements dans la *Gazette Municipale*.

## MOTIONS

49. *Lévy*.—Au sujet de la manifestation que les socialistes se proposent de faire.  
 50. *Mercier*.—Pour un règlement re bibliothèque publique.  
 51. *Dagenais*.—Pour codifier les règlements concernant la santé.  
 52. *Guay*.—Pour amender le règlement No. 33.  
 53. *Lévesque*.—Pour abroger la résolution re emprunt.  
 54. *Larivière*.—Re passerelle au-dessus de la ruelle Fortification.  
 55. *Larivière*.—Re ligne de tramway sur la rue Rachel.  
 56. *Lavallée*.—Pour annexer Notre-Dame-de-Grâces.  
 57. *Clearihue*.—Re agrandissement de l'aqueduc.

## REGLEMENT

58. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet d'annexer Notre-Dame-des-Neiges. (Lavallée).

## RAPPORTS

59. *Voirie*.—Pour permettre à la Cie des Tramways de Montréal d'exploiter une ligne sur la route du Terminal  
 60. *Hygiène et Statistiques*.—Pour protester la Montreal Water & Power Co.

## MOTIONS

61. *Lévy*.—Pour l'adoption d'un règlement re bibliothèque technique.  
 62. *Molson*.—Pour l'adoption d'un règlement concernant les musiciens ambulants.  
 63. *Larivière*.—Pour amender le règlement No. 210 concernant la Cie des Tramways de Montréal.

## REGLEMENTS

64. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement défendant la circulation de voitures lourdes dans certaines rues. (Lévy).  
 65. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 333 concernant la paix publique. (Proulx).  
 66. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement re Montreal Water and Power Company. (Larivière).

L. O. DAVID,  
 Greffier de la Cité.

36. *Labrecque*.—To amend by-law No. 308.  
 37. *Proulx*.—To amend by-law No. 30 concerning bread.  
 38. *Nault*.—To amend by-law No. 266 re collection of the water rates.  
 39. *Giroux*.—To amend by-law No. 266 for a reduction in the water rate.

## BY-LAW

40. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 34. (Yates).

## MOTION.

41. *Lapointe, L. A.*—For a by law re taxes and to repeal certain by-laws.

## REPORTS.

42. *Road*.—To erase homologated lines of DeFleurimont and Comte streets.  
 43. *Finance*.—Re payment of salary of Police force.

## MOTIONS.

44. *Labrecque*.—To amend rules of Council 86 and 122.  
 45. *Payette*.—For a by law to effect certain loans.  
 46. *Proulx*.—To change method of paying salary of Police force.  
 47. *Duquette*.—To amend by-law No. 296.

## REPORT.

48. *City Hall*.—To publish draft by-laws in *Municipal Gazette*.

## MOTIONS

49. *Levy*.—Anent proposed Socialist parade.  
 50. *Mercier*.—For a by-law re public library.  
 51. *Dagenais*.—To codify the by laws concerning health.  
 52. *Guay*.—To amend by-law No. 33.  
 53. *Lévesque*.—To repeal resolution re loan.  
 54. *Larivière*.—Re arcade over Fortification lane.  
 55. *Larivière*.—Re Rachel street car route.  
 56. *Lavallée*.—To annex N. D. de Grâces.  
 57. *Clearihue*.—Re enlargement of Water Works.

## BY-LAW

- 58.—1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to annex N. D. des Neiges. (Lavallée).

## REPORTS

59. *Road*.—To allow M. S. Ry Co. to operate a line on Terminal route.  
 60. *Hygiene and Statistics*.—To protest Montreal Water & Power Co.

## MOTIONS.

61. *Levy*.—For a by-law re technical library.  
 62. *Molson*.—To regulate itinerant musicians.  
 63. *Larivière*.—To amend by-law No. 210 re M. S. Ry. Co.

## BY-LAWS.

64. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to prohibit heavy traffic in certain streets.  
 65. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 333 re public peace. (Proulx).  
 66. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re M. W. & P. Co. (Lavallée).

L. O. DAVID,  
 City Clerk.



## ABORDS DU PONT WELLINGTON

Dans l'instance de l'expropriation pour améliorer les abords du pont Wellington, sur le côté Nord, dans le quartier Ste-Anne de la Cité de Montréal.

Avis public est par les présentes donné que les commissaires dans l'instance de l'expropriation plus haut citée ont terminé les procédures d'évaluation et déposé leurs divers rapports de telle évaluation au bureau du soussigné, ainsi que le requiert la loi, et que MARDI, le vingt-cinquième jour de juin courant, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, lesdits rapports seront soumis à la Cour Supérieure pour le District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant en division de pratique (chambre No 31) au Palais de Justice de cette Cité, pour être homologués.

L.-O. DAVID,  
*Greffier de la Cité.*

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,  
HÔTEL DE VILLE,  
Montréal, 11 juin 1907.



## RUE GAIN

Vente à l'enchère de Matériaux de Construction

VENDREDI le 21 JUIN COURANT  
à 11 HEURES A.M.

Sur les lieux mêmes, à l'heure et à la date ci-dessus, tous les matériaux de construction de l'édifice récemment exproprié par la Ville pour l'ouverture de la rue Gain, de la rue Sainte Catherine en allant vers le Sud, à l'exception du mur mitoyen de la propriété voisine (côté Ouest), tel qu'indiqué sur le plan préparé par M. John R. Barlow, inspecteur de la Ville, en date du 16 novembre 1905, et déposé au bureau du trésorier de la Ville, seront vendus à l'encan.

Ces matériaux de construction consistent en pierre, brique et bois.

Conditions: Argent comptant. 1 p.c. payable pour droits d'encan.

L'acquéreur devra, à ses propres frais, risques et périls, démolir ledit édifice et en enlever tous les matériaux dans les quinze jours qui suivront la vente.

L'acquéreur desdits matériaux sera responsable de tous les dommages qui pourraient être causés et des réparations qui pourraient être rendues nécessaires aux murs mitoyens et aux propriétés voisines par la démolition dudit édifice.

L.-O. DAVID,  
*Greffier de la Cité.*

MARCOTTE FRERES,  
*Encanteurs publics.*

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,  
HÔTEL DE VILLE,  
Montréal, 11 juin 1907.



## APPROACHES TO WELLINGTON BRIDGE

In the matter of expropriation for improving the approaches to Wellington bridge, on the north side, in the St. Ann's ward of the City of Montreal.

Public notice is hereby given that the commissioners in the above mentioned matter of expropriation have completed the proceedings of appraisal and deposited their several reports of such appraisal in the office of the undersigned, as required by law, and that on TUESDAY, the twenty-fifth day of June instant, at half past ten o'clock in the forenoon or so soon as Counsel can be heard, the said reports will be submitted to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting in the division of practice (room No. 31), at the Court-House of this City, for homologation.

L. O. DAVID,  
*City Clerk.*

CITY CLERK'S OFFICE,  
CITY HALL,  
Montreal, June 11th, 1907.



## GAIN STREET

Auction Sale of Building Material

FRIDAY the 21st JUNE 1907  
at 11 O'CLOCK A.M.

On the premises at the above date and hour all the material of the building recently expropriated by the City for the opening of Gain street, from St. Catherine street southwards, with the exception of the party-wall of adjoining property (west side), as per plan prepared by Mr. John R. Barlow, City Surveyor, dated 16th November 1905, and deposited in the City Treasurer's office, will be sold by public auction.

The said material consists of stone, brick and wood.

Terms: Cash. 1% to be paid for auction duty.

The purchaser shall, at his own expense, risk and peril demolish said building and remove all the material therefrom within fifteen days following the sale.

The purchaser of said material shall be responsible for all damages which might be caused and for all repairs which might be necessitated, to the party-walls and to the adjoining properties by the demolition of said building.

L. O. DAVID,  
*City Clerk.*

MARCOTTE BROS.,  
*Public Auctioneers.*

CITY CLERK'S OFFICE,  
CITY HALL,  
Montreal, 11 June 1907.

MUTATIONS DE PROPRIETES.—TRANSFERS OF PROPERTIES.

MONTREAL-OUEST

MONTREAL-WEST.

Table listing property transfers in Montreal-West. Columns include Quartier, No. d'enregistrement, Date de l'enregistrement, Date du contrat, Vendeur, Acquéreur, No. du cadastre, Etendue, Rue, Genre, and Prix.

MONTREAL-EST

MONTREAL-EAST.

Table listing property transfers in Montreal-East. Columns include Quartier, No. d'enregistrement, Date de l'enregistrement, Date du contrat, Vendeur, Acquéreur, No. du cadastre, Etendue, Rue, Genre, and Prix.

HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER

Table listing property transfers in Hochelaga & Jacques-Cartier. Columns include Quartier, No. d'enregistrement, Date de l'enregistrement, Date du contrat, Vendeur, Acquéreur, No. du cadastre, Etendue, Rue, Genre, and Prix.

a B-Bâtisse ; Building. L-Lot ; terrain vague.

P. TERRAULT,

Régistrare de la Ville.—Registrar.

Par A. SAUVÉ.

